Révolution 1789

Recherches sur le commerce les banques et les finances par Bergasse.

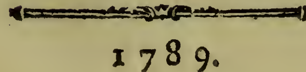
Nov. 1789

RECHERCHES
SUR
LE COMMERCE,
LES BANQUES
ET LES FINANCES,

Publiées par M. Bergasse, Député de la Sénéchaussée de Lyon, aux Etats-Généraux, Novembre 1789.



A PARIS,



1789.

TABLE.

AVERTISSEMENT
DE M. BERGASSE.

L'AUTEUR de cet Ecrit ne veut pas être connu, il m'a laiſſé le maître de le faire imprimer ſi je le croyois utile ; après l'avoir lu plus d'une fois avec la plus grande attention, j'ai trouvé que dans les circonſtances préſentes, il importoit de le publier.

On pourra ſe déſabuſer ici de beaucoup d'erreurs, on y apprendra à eſtimer à leur juſte valeur, tous ces projets de finance, tous ces plans de libération dont on nous fatigue depuis quelque tems, ſur-tout, j'eſpere, qu'après l'avoir médité avec ſoin, on ceſſera de regarder comme une reſſource avantageuſe à l'Etat l'établiſſement d'une Banque nationale, dont pluſieurs perſonnes ont conçu le projet.

Au reſte cet ouvrage exige de la part de ſes Lecteurs de l'application & des con-

noissances en matiere de Finance & de Commerce.

C'est principalement aux Négocians éclairés de toutes les Places de Commerce qu'il appartient de prononcer sur son mérite, & comme il faut croire qu'on les consultera avant que d'admettre aucun des projets dont on nous entretient chaque jour, je ne doute pas qu'il ne produise tous les bons effets que son Auteur a droit d'en attendre.

Versailles, le 8 *Novembre* 1789.

BERGASSE.

AVANT-PROPOS.

La régénération des Finances & du Commerce eſt, ſans contredit, une des tâches les plus difficiles qui ſoient impoſées à l'Aſſemblée nationale. Pluſieurs projets lui ont déjà été préſentés ſur ces matieres; mais quoique leurs auteurs aient ſans doute le bien général en vue, il eſt à craindre que, preſſés par la ſituation pénible du Tréſor-Royal & de la Banque de Paris, ils cherchent à faire adopter des plans qui, en rendant pour le moment la circulation plus active, porteroient enſuite le coup le plus funeſte à notre Commerce & à notre Agriculture.

Nous n'aurons donc pas fait un travail inutile ſi, en rappellant nos Repréſentants & nos Concitoyens aux principes élémentaires du Commerce, à ces principes dont une pratique journaliere démontre l'évidence aux Négociants, nous avons pu concourir à les éloigner de toutes les meſures qui, pour avoir un effet trop prompt, tendroient à la ruine de l'Etat.

Preſſés par les circonſtances, nous n'avons pas pu donner à ce petit ouvrage toute la préciſion que nous aurions deſiré; mais, nous aurons toujours rempli notre but, ſi nous avons prouvé à nos Lecteurs que les moyens les plus ſimples ſont les plus propres à rétablir l'ordre dans les Finances & à faire fleurir le Commerce.



RECHERCHES SUR LE COMMERCE, LES BANQUES ET LES FINANCES.

DE LA RICHESSE DES NATIONS.

La véritable richeſſe d'un pays conſiſte dans les denrées qu'il produit ; mais comme toutes les Nations ſont d'accord de repréſenter la valeur des effets commerçables par les eſpeces d'or & d'argent, la ſomme de numéraire qui appartient à une Nation, entre encore dans le calcul de ſes richeſſes.

L'argent ſe vend & s'achete comme les denrées & les marchandiſes ; il y a cependant cette différence entre le commerce des marchandiſes & celui de l'argent, c'eſt que les premieres ne repréſentent pas toujours des eſpeces (il eſt des cas où la vente en eſt nulle ou retardée), tandis que l'argent repréſente toujours les valeurs commerçables de tous les pays.

Une Nation eſt riche en denrées, lorſque ſon ſol & le genre d'induſtrie de ſes Habitans, la mettent en état d'en fournir plus aux autres, que les autres ne lui en fourniſſent ; ainſi on appellera la France, une Nation riche en denrées.

Une Nation eſt riche en argent, lorſque ſes Habitants ſont plus ſouvent dans le cas d'en prêter, que d'en emprunter ; ainſi on appellera la Hollande, une Nation riche en argent.

L'argent eſt une richeſſe plus active que les denrées, puiſqu'on en fait à tout moment tel emploi que l'on veut; cependant les pays qui ſont riches en denrées, ont une fortune plus ſolide que ceux qui ne le ſont qu'en argent; la vente qu'ils font de l'excédent du produit de leur ſol, conduit chez eux le numéraire des autres Nations qui ſont bien forcées de leur payer en eſpeces le ſolde des achats qu'elles ont faits, puiſqu'elles n'ont pas pu leur donner en échange, une quantité de marchandiſes relative à celle qu'elles en ont tiré.

Il réſulte de ceci, qu'un pays qui n'étoit d'abord riche qu'en denrées, finit inſenſiblement par l'être en argent; il en réſulte encore, que la ſomme qu'il acquiert le mettant ſucceſſivement en état de ne plus emprunter chez ſes voiſins, le prix de l'argent baiſſera chez ces derniers, & leur richeſſe diminuera d'autant; tandis que la fortune du pays dont nous parlons va toujours en augmentant : il en réſulteroit enfin, ſi ce pays étoit bien adminiſtré, que la richeſſe en numéraire ſe joignant à celle du ſol, il abſorberoit bientôt tous les moyens de puiſſance de la plupart des Peuples qui l'entourent; on verroit par exemple, comment un tel pays pourroit, ſans avoir recours à un acte de navigation, comme l'ont fait les Anglois, ſe rendre maître par lui-même du tranſport de ſes denrées chez les autres Nations, & même du tranſport chez lui, de celles que l'Etranger lui fournit, parce qu'il auroit tout ce qu'il faut pour le faire à meilleur marché que les autres Peuples; mais il ne faudroit pas pour cela que le Commerce y fût gêné comme il l'eſt chez

nous, par des réglements d'Amirauté, toujours faits sans la participation des vrais Négocians, & toujours défendus par l'orgueil & l'ignorance des Administrateurs du Commerce.

DE L'INTÉRÊT.

L'argent se vend, ou pour mieux dire, se prête pour être rendu à un terme quelconque ; le prix que l'emprunteur paye alors au prêteur en sus de sa valeur réelle, s'appelle l'intérêt. Cet intérêt varie en raison du profit que l'emploi de l'argent peut procurer dans le lieu où on l'achette ; ainsi il est des places de Commerce en Europe, où l'argent vaut 3 à 4 pour cent, & d'autres 6 à 8 pour cent.

L'intérêt n'est ordinairement pas aussi élevé dans un pays qui n'est riche qu'en argent, que chez un Peuple dont les denrées sont la richesse principale ; parce que ce n'est le plus souvent qu'en employant ses capitaux chez ce dernier, que le premier peut en tirer parti ; il convient à celui-ci que l'intérêt s'éleve chez lui autant que les besoins de ses voisins peuvent le permettre, tout comme il convient à un pays riche en denrées, que l'argent n'y monte pas trop haut.

Quand il est à un bas intérêt dans le pays dont nous parlons, c'est une preuve qu'il y en a beaucoup pour représenter les denrées, & qu'elles s'y vendent bien ; quand il est élevé, c'est une preuve qu'il y en a peu contre ces mêmes denrées, & qu'elles s'y vendent mal.

Le prix de l'argent entre nécessairement dans le calcul que fait le Cultivateur & le Négociant, pour mettre en valeur un terrein, ou pour faire fabriquer & vendre ensuite, soit dans le

pays, ſoit dans l'étranger, les denrées & les marchandiſes qui procédent de leur exploitation; ſi l'un & l'autre ne peuvent ſe procurer de l'argent qu'à un intérêt trop élevé, le Cultivateur ne cultivera pas la denrée qu'il avoit en vue, & le Négociant ne fera pas fabriquer ou n'achetera pas les marchandiſes ſur leſquelles il avoit le deſſein de ſpéculer; parce que l'intérêt que leur coûteroit le capital à y employer, ne peut pas leur permettre de ſoutenir avec quelqu'avantage, la concurrence des autres Peuples qui fourniſſent les mêmes articles.

Suppoſons que d'après les prix courants d'un marché étranger, un de nos Négociants trouve à réaliſer pour le terme d'une année 8 p $\frac{0}{0}$, net de frais de l'achat à la vente, ſur une marchandiſe de notre crû.

Si l'argent ne vaut que 5 p $\frac{0}{0}$, il fera cette opération, puiſqu'elle lui offre un bénéfice de 3 p $\frac{0}{0}$ en ſus de l'intérêt; mais ſi, tandis qu'il veut s'en occuper, la circonſtance d'un emprunt de l'Etat vient à préſenter l'occaſion de faire valoir l'argent 6 à 7 p $\frac{0}{0}$, ou à l'élever à ce prix dans le pays, on ſent que notre Négociant ne fera pas cette ſpéculation; & que ſi le capital qu'il falloit y employer eſt à lui, il préférera de le faire valoir en lettres-de-change ou à ſimple prêt au taux ci-deſſus; puiſque ſans courir les mêmes riſques, il en retire un bénéfice preſqu'égal.

Dès-lors, toute la partie de marchandiſes que ce Négociant avoit eu en vue, reſtera ſans acheteurs juſqu'à ce qu'elle tombe à un prix qui permette au commerce de réaliſer ſur ſon exportation 3 p $\frac{0}{0}$ en ſus de l'intérêt de 7 p $\frac{0}{0}$, que vaut l'argent; car il faut bien que les Négociants

ayent au moins ce bénéfice en perſpective pour courir l'événement d'une pareille opération ; mais ſi la marchandiſe baiſſe alors au taux qui devient néceſſaire pour qu'elle ſoit vendue, le fabriquant ou le cultivateur perdent tout le fruit de leur travail, parce qu'ils avoient employé leur induſtrie, comptant que le prix de leur marchandiſe s'établiroit dans la proportion où il doit être, lorſque l'argent ne vaut que 5 p $\frac{o}{o}$.

On voit par ce que nous venons de dire, que pour qu'un pays riche en denrées puiſſe proſpérer, il ne ſuffit pas ſeulement que l'intérêt de l'argent y ſoit bas, mais qu'il faut encore que les ſommes employées au commerce ne puiſſent pas facilement en être détournées.

En effet, ſuppoſons encore que dans une de nos provinces où l'argent vaut ordinairement 5 p $\frac{o}{o}$ d'intérêt, les vins dans une année de récolte médiocre ſe ſoient vendus 300 liv. le tonneau, & les ſoies 24 liv. la livre ; ſi à cette année médiocre en ſuccéde une où la récolte de ces articles ait preſque totalement manqué, il faudroit, pour que les cultivateurs puſſent ſe tirer d'affaire, que le prix des vins & des ſoies ſe proportionnât à leur rareté, & c'eſt ce qui arriveroit à-peu-près s'il reſtoit dans le commerce la même quantité d'argent que l'année précédente ; alors la même ſomme ayant une moindre quantité de marchandiſes à repréſenter, l'intérêt tomberoit à 4 p $\frac{o}{o}$, les vins s'éleveroient à 350 ou 400 liv. & les ſoies vaudroient 26 à 27 liv. ; mais ſi à une époque comme celle dont nous parlons, les choſes au lieu de ſuivre leur route naturelle, en prennent une oppoſée, ſi par quelque événement extraordinaire de l'eſpece de ceux que nous avons

bien connus depuis 1778, ceux qui ont de l'argent trouvent à l'employer à 6 & 7 p % hors du commerce, au lieu de l'y placer à 4 p %, qu'arrivera-t-il ? c'eſt que les vins qui valoient 300 liv. le tonneau dans une année ordinaire, ne vaudroient pas même ce prix dans une année de diſette, c'eſt que la ſoie qui valoit précédemment 24 liv. n'en vaudra que 22 ou 23 liv. dans l'année dont nous parlons ; & ſi pendant pluſieurs années, bonnes ou mauvaiſes qui ſuccédent à celle-ci, la moitié des fonds qui étoient appliqués au commerce en ſont ſucceſſivement détournés, les cultivateurs & les fabriquants perdant ſur leurs exploitations & ſur leur commerce, il arrivera que ceux qui ont de l'argent le diſpoſeront comme les autres capitaliſtes dans les emprunts ou chez ceux qui s'y ſont intéreſſés, & que ceux qui travailloient ſur des fonds étrangers ſeront réduits à la miſere : ainſi le pays dont nous parlons perdra inſenſiblement de ſa culture, de ſes richeſſes, & de ſa population.

DE L'IMPOT.

L'impôt eſt la rétribution que les ſujets conſentent à payer à l'état, pour être défendus & protégés au-dedans & au-dehors ; il eſt ordinairement reparti ſur les conſommations, ſur les marchandiſes importées & exportées, ſur les maiſons, ſur l'induſtrie, & ſur les terres.

Le montant de l'impôt opere donc une augmentation de dépenſe pour les citoyens, & une diminution de revenu ſur les immeubles & ſur la culture ; ainſi il entre comme le prix de l'intérêt dans le calcul que font les cultivateurs & les mar-

chands pour mettre en valeur le ſol & les denrées d'un pays ; il convient donc que l'impôt n'opere jamais une ſurcharge aſſez forte pour être un obſtacle au commerce & à l'agriculture ; il convient, ſi des circonſtances extraordinaires obligent à l'augmenter, de chercher, autant qu'il eſt poſſible, à ménager à l'induſtrie quelque nouvelle iſſue pour qu'il puiſſe être plus aiſément ſupporté.

Il eſt ſur-tout très-eſſentiel en repartiſſant l'impôt, de faire enſorte qu'il ne porte pas trop, ou même qu'il ne porte pas du tout ſur les branches de culture ou de manufacture, pour leſquelles nous ſommes ſujets à la concurrence de l'étranger.

On trouvera dans pluſieurs cahiers de nos provinces la preuve évidente que nous avons perdu, ou partagé avec la Suiſſe & l'Allemagne, la fabrique de plus d'un genre de marchandiſes, ſoit pour les avoir impoſées à leur ſortie, ſoit pour avoir grevé d'un droit quelconque, à l'entrée du Royaume, les matieres premieres qui ſervoient à leur fabrication.

Par exemple, il eſt étonnant que nous faſſions payer un droit de 21 ſols par livre aux ſoies étrangeres, dont nos fabriques d'étoffes, de rubans & de gazes ne peuvent pas ſe paſſer ; on juſtifie ce droit, en diſant qu'on l'a impoſé dans les vues de favoriſer chez nous la culture des ſoies ; mais ſi nous voulons la favoriſer par quelle inconſéquence en avons-nous défendu la ſortie à l'étranger ?

On alléguera que cette derniere meſure a été priſe pour que nos manufactures de ſoierie ſoient pourvues des matieres premieres à meilleur prix,

en leur laiſſant la faculté d'acheter ſans la concurrence des étrangers , les ſoies nationales & celles qui arrivent du dehors dans nos marchés ; mais dès-lors nous avons donc compris que notre intérêt eſſentiel étoit de favoriſer nos fabriques, puiſque nous avons paru n'enviſager la culture des ſoies nationales que relativement à l'avantage qu'elles en pourroient retirer en défendant leur ſortie du Royaume ; or , ſi avant toutes choſes nous avons dû avoir l'intérêt de nos fabriques en vue , pourquoi avons-nous grevé d'un droit les ſoies étrangeres dont elles font une grande conſommation ?

L'effet de cet arrangement eſt autant au détriment de nos ſoies que de nos fabriques ; car, en défendant la ſortie des premieres , nous avons entierement ſubordonné leur ſort à celui des dernieres ; & ſi celles-ci , qui ſont expoſées de toute part à la concurrence de l'étranger , ſont forcées de payer une impoſition de 3 ou 4 p% ſur une grande partie des matieres qu'elles exploitent , on ſent que l'effet de cette impoſition rejaillit auſſi ſur les ſoies nationales , puiſqu'elles ſe trouvent le plus ſouvent mêlées dans une même étoffe avec celles que nous tirons du dehors.

Or , ſi nous avons pour concourir avec les fabriques étrangeres un déſavantage qui tend au dépériſſement de nos manufactures , il eſt certain que la conſommation de toute eſpece de ſoie ne peut que diminuer chez nous , & que la culture des ſoies nationales diminuera en raiſon de ce que nos fabriques ſeront réduites à en employer une moindre quantité.

Notre adminiſtration en fait de commerce fourmille d'abus au moins auſſi graves que celui

dont nous venons de nous plaindre ; cela ne pouvoit pas être autrement tant que cette administration étoit ſubordonnée à des Conſeillers d'État, à des Maîtres des Requêtes, à des Fermiers-généraux, tous gens dénués de l'expérience-pratique ſi néceſſaire dans cette partie.

Ces Meſſieurs ont ſouvent ignoré combien pouvoit être nuiſible une impoſition de 1 à 2 p ⁒ miſe mal-à-propos ſur une marchandiſe ou ſur ſes éléments ; ils ont ignoré que quand le commerce eſt porté à ſon dernier développement, une différence de ce genre ſuffit pour détourner de chez nous le conſommateur étranger, & pour anéantir une branche d'induſtrie qui faiſoit vivre un grand nombre de familles, & qui employoit avec avantage des capitaux conſidérables (1).

DE L'EMPRUNT.

L'Emprunt eſt la reſſource à laquelle les Gouvernemens ont recours, pour ſe procurer des fonds, lorſqu'ils eſtiment que l'extenſion des impôts ne peut plus avoir lieu, ſans exciter de violens murmures qui pourroient conduire à un ſoulevement général.

C'eſt eſſentiellement aux pays riches en denrées que les emprunts ſont nuiſibles, parce qu'ils ne peuvent ſe remplir que par le déplacement des capitaux qui étoient directement ou indirectement

---

(1) Si nos Adminiſtrateurs avoient connu l'importance de cette vérité, ils n'auroient pas laiſſé ſans réponſe les réclamations réitérées des Négocians au ſujet de ces péages onéreux, qui, en augmentant chez nous à l'infini les frais de la navigation intérieure, font que l'avantage que pluſieurs de nos Provinces devroient retirer des rivieres qui coulent dans leur ſein, ſe trouve preſque totalement perdu pour elles.

employés à faire fleurir le commerce & l'agriculture.

Lorſque les emprunts commencent à être pratiqués dans un pays où cette reſſource n'avoit pas encore été employée par le Gouvernement, il faut que l'intérêt qu'ils offrent ſoit un peu plus fort que celui que préſente le commerce, parce qu'autrement les capitaliſtes préféreroient encore prêter à des particuliers, puiſqu'ils ont alors toutes les voies juridiques ouvertes pour ſe faire payer dans le cas où les emprunteurs ne feroient pas exacts aux échéances.

Si le Gouvernement qui emprunte n'a pas un crédit qui puiſſe ſe juſtifier par une bonne adminiſtration antérieure, il faut que l'intérêt qu'il offre ſoit non-ſeulement au-deſſus de l'intérêt courant, mais encore qu'il compenſe les riſques du retard de paiement qu'on eſtime avoir à courir avec lui.

L'impôt eſt une partie du produit annuel de toutes les propriétés foncieres, mobiliaires ou induſtrielles, appliquée aux beſoins de l'état.

L'emprunt abſorbe non-ſeulement une partie des mêmes produits, mais en outre une partie de tous les capitaux qui mettent les propriétés en valeur.

Cette derniere propoſition n'a pas beſoin d'être expliquée.

Mais, nous diſons que l'emprunt abſorbe une partie du produit de toutes les propriétés.

En effet, lorſqu'on fait un emprunt, il faut bien donner une extenſion quelconque à l'impôt pour en aſſeoir les intérêts & le rembourſement graduel, ou bien il faut y employer une portion du revenu public devenu libre, parce que la

dépenſe à laquelle cette portion de revenu étoit affectée n'eſt plus jugée néceſſaire; mais dans ce dernier cas, la partie de l'impôt dont il s'agit auroit été remiſe au peuple, s'il n'y avoit pas eu d'emprunt; & la perception n'en eſt conſervée, que parce qu'il y en a un à faire : ainſi il eſt clair que l'emprunt attaque le revenu de toutes les propriétés en néceſſitant ou la création ou la continuation de l'impôt.

L'application des principes que nous avons développés ci-deſſus, va nous faire connoître combien les emprunts ont été funeſtes à la France.

D'abord, il eſt démontré que la majeure partie des impôts retombe en derniere analyſe ſur les propriétaires de biens fonds. Or, en France, les biens fonds ne produiſent en général que 3 p.% net aux propriétaires. (1)

Si nos emprunts avoient pu être faits à ce taux, ils n'auroient eu d'autre inconvénient au-deſſus de l'impôt, que celui d'ôter pour le moment au commerce & à l'agriculture des capitaux utiles; & d'ailleurs ils auroient procuré la facilité de porter à une autre époque que celle de la guerre, une extenſion de cet impôt qui auroit été beaucoup trop onéreux dans un tel moment, s'il avoit fallu ſe procurer par cette ſeule reſſource les ſommes dont on avoit beſoin; mais pour ſe procurer ces ſommes, il a fallu en uſant de la voie des emprunts, offrir aux prêteurs un intérêt qui fût non-ſeulement au-deſſus de celui que produiſent les biens fonds, mais encore il a été néceſſaire qu'il fût ſupérieur

(1) On ſent que nous parlons des biens fonds ſur le pied où ils étoient évalués avant que la ſuite de nos emprunts en eût détérioré le prix.

à celui qu'offroient alors les Négocians aux Capitaliſtes, & que cet intérêt devînt égal aux bénéfices éventuels du commerce, parce que les rentrées de nos emprunts préſentoient la même incertitude que toute eſpece de ſpéculation mercantile.

Ainſi nous avons été forcés d'emprunter à des conditions qui faiſoient revenir l'argent à l'état à 8 ou 9 p °/o., c'eſt-à-dire, que la Nation s'engageoit à un debours annuel de 8 à 9000 liv., pour ſe procurer 100000 liv. dont elle avoit beſoin, tandis qu'il falloit que trois capitaux chacun de la même valeur de 100000 liv., en biens fonds, fuſſent employés pour produire le même revenu.

De-là eſt arrivée une réduction prodigieuſe dans le prix des immeubles.

Outre cela nos emprunts s'étant ſuccédés preſque chaque année, & le gouvernemet uſant comme il le devoit, à l'égard de ſes créanciers, de toute l'exactitude que les circonſtances pouvoient comporter, il eſt arrivé qu'une très-grande partie de la richeſſe mobiliaire des particuliers s'eſt tournée de ce côté là, ſoit par les intérêts qu'ils acquéroient directement dans les emprunts, ſoit parce qu'ils faiſoient valoir leurs capitaux parmi ceux qui y prenoient part. Ainſi l'argent qui ne coûtoit ci-devant aux Négociants que 4 à 5 p °/o par an, leur eſt ſucceſſivement revenu de 6 à 8 p °/o, même dans les Villes de commerce & de manufacture qui ci-devant étoient les plus opulentes, parce qu'indépendamment des ſeuls objets commerçables qui étoient connus autrefois, le numéraire qui circuloit dans l'état, a eu à repréſenter une ſomme

d'effets publics qui en absorboit une grande partie.

Les emprunts ont donc porté le coup le plus terrible à notre commerce & à notreagriculture, puisqu'en élévant chez nous le taux de l'argent à 2 ou 3 p %, plus haut qu'il étoit antérieurement, ils ont fait l'effet d'un impôt de cette force sur leur produit.

Or, il n'en falloit pas tant pour opérer le dépérissement de ces deux sources de nos richesses, & pour ôter à nos Négociants la faculté de concourir, à moyens égaux, avec l'étranger dans la vente des articles de culture & de manufacture que nous n'avons pas le bonheur de posséder exclusivement ; & il en est bien peu aujourd'hui qui n'appartiennent qu'à nous.

On a objecté quelquefois en faveur des emprunts, que s'ils offrent un intérêt fort élevé, les capitalistes Nationaux qui y placent leurs fonds en retirent un bénéfice qui reste dans le pays ; que si les Nationaux n'en prennent qu'une partie, les Etrangers s'emparent du surplus, & envoient par ce moyen leur argent chez nous.

D'après ce que nous avons déja démontré, il nous est bien facile de détruire ces deux objections.

D'abord nous répondrons à la premiere que le bénéfice que la Nation fait sur elle-même, n'augmente jamais la richesse Nationale.

Que dans le cas dont nous parlons, ce genre de bénéfice l'a visiblement réduite, puisque le réhaussement que les emprunts occasionnoient dans l'intérêt de l'argent a diminué nécessairement

les produits annuels de notre ſol & de notre induſtrie, & a porté eſſentiellement ſur notre commerce extérieur en ne nous permettant plus de ſoutenir avec le même avantage la concurrence des autres Nations.

Or, ce n'eſt que par le développement de notre commerce extérieur que notre richeſſe peut s'accroître.

Nous répondrons à la ſeconde objection ci-deſſus que les Hollandois, les Genevois, les Suiſſes, les Allemands & autres ont effectivement pris une grande part dans nos emprunts; (1) mais la Nation n'en a pas moins été gravement léſée, puiſqu'elle a payé un revenu de 8 p % aux Etrangers, là où ſes biens fonds ne produiſent que 3 p %; en outre il faut conſidérer que ces Etrangers ont auſſi de très-grands rapports de commerce avec la France, & que comme l'argent étoit ci-devant chez eux, à un taux beaucoup plus bas que chez nous, c'étoit eux qui enlevoient de nos ports la plus grande partie des marchandiſes qui excédoient notre conſomation, en les payant d'autant mieux que l'argent leur coûtoit moins; mais aujourd'hui la ſuite de nos Emprunts, dans leſquels ces Etrangers ont pris l'habitude de s'intéreſſer, a rehauſſé chez eux comme chez nous le taux de l'intérêt, enſorte qu'ils ſont à l'égard de nos marchandiſes, dans la même poſition que nos propres Négocians.

---

(1) Nous prouverons bientôt, quand nous traiterons des circulations fictives & de la caiſſe d'eſcompte, qu'on s'abuſe furieuſement, ſi l'on croit que ces Etrangers ont fait paſſer chez nous des capitaux proportionnés à l'intérêt qu'ils ont pris dans nos fonds publics.

Qu'on ne s'y trompe pas, c'eſt là une des grandes cauſes de la décadence de notre commerce extérieur, il en eſt reſulté que les Hollandois, les Suiſſes, les Genevois, qui étoient ci-devant en uſage de faire entrepôt chez eux de nos marchandiſes, n'en tirent aujourd'hui que ce qu'il en faut pour leur conſommation immédiate, & nous laiſſent tout le reſte; ainſi la récolte d'une année ſuccédant à celle d'une autre année, la marchandiſe antérieurement accumulée avilit d'avance le prix de celle qui doit venir après elle, faute d'avoir pu être exportée pour ſe rapprocher de la conſommation du dehors.

En indiquant les ſuites fâcheuſes que les Emprunts entraînent après eux, nous convenons qu'il eſt des circonſtances où le gouvernement eſt forcé d'uſer de cette reſſource; le commencement ou la durée d'une guerre, le défaut de rentrée des impôts dans un moment où il eſt indiſpenſable de montrer de l'exactitude, commandent impérieuſement d'y avoir recours; il faut alors, au riſque d'expoſer l'état à une longue convaleſcence, uſer de remedes violents pour le ſauver; mais une bonne adminiſtration ne doit pas perdre de vue que l'emprunt eſt une reſſource dont il n'eſt permis de faire uſage que quand tous les moyens d'économie ſont épuiſés; elle doit encore conſidérer que comme il eſt preſque impoſſible que les guerres les plus heureuſes n'obligent à emprunter, il faut être d'autant plus circonſpect à les entreprendre que ce moyen de les ſoutenir eſt plus onéreux.

DES BANQUES.

C'EST ordinairement à l'époque des Emprunts ou de toute autre circonſtance où un grand beſoin d'argent ſe manifeſte que les Nations ont recours à l'inſtitution des banques, elles ont pour but de rendre la circulation de l'argent plus active, & de faire baiſſer l'intérêt.

Nous les diſtinguerons en banques non fictives ou de dépôt, telles que celle d'Amſterdam, ou en banques fictives ou de crédit, telles que celle de Londres ou la caiſſe d'eſcompte de Paris.

DE LA BANQUE D'AMSTERDAM.

Nous appellons la banque d'Amſterdam une banque non fictive parce qu'elle n'introduit rien d'artificiel dans la circulation ; ſuivant ſon inſtitut, cette banque ne doit ouvrir des crédits aux Négocians que pour la valeur des dépôts d'eſpeces ou de matieres d'or & d'argent qui lui ſont faits (1). Elle ne remplit donc que les fonctions d'un caiſſier public chez lequel chaque particulier qui a des paiemens à faire a le droit de dépoſer ſon argent, au moyen d'une très-légere rétribution.

---

(1) Lorſqu'un Négociant d'Amſterdam diſpoſe par erreur, au-delà des avances qu'il a à la Banque, il eſt obligé de payer une amende de vingt-cinq florins ; & en outre, 2 & demi pour cent de tout ce qu'il a diſpoſé de trop. Cette Banque fournit des crédits ſans intérêts ſur les dépôts de matieres d'or & d'argent qui lui ſont faits ; & en recevant ces matieres, elle donne des reçus pour le terme de ſix mois, au bout deſquels il faut ou les retirer, en payant un quart pour cent, ou payer la même redevance pour prolonger, & cette prolongation a lieu chaque fois pour ſix mois ; ainſi le dernier porteur d'un récépiſſé de matieres d'or

Ainſi un Négociant qui a cent mille florins à payer les dépoſe à la banque, & lui ordonne de les tenir à la diſpoſition de celui à qui il doit, c'eſt-à-dire en terme de commerce de les tranſporter au crédit de ce dernier; celui-ci en fait autant vis-à-vis d'un troiſieme qui peut le faire à l'égard d'un quatrieme, & ainſi de l'un à l'autre.

En ſorte que ce paiement de cent mille florins qui pour ſe faire entre dix, vingt & trente particuliers auroit exigé où un plus long eſpace de temps ou un numéraire beaucoup plus conſidérable, peut ſe faire dans quelques minutes avec la même ſomme, & cependant on voit bien que cette banque ne doit jamais être embarraſſée pour payer en eſpeces la valeur de ſes récépiſſés; car comme elle n'a donné un crédit de cent mille florins que parce qu'on les lui a livrés, il lui eſt tout auſſi facile de les payer comptant à celui à qui le crédit a été tranſporté le dernier, qu'il peut l'être à un négociant d'acquitter ſon propre billet lorſqu'il en a la valeur dans ſa caiſſe.

& d'argent, paye, en les retirant; les ſommes que la Banque avoit avancées; & en outre, un quart pour cent de droit de garde.

La Banque ne court jamais de riſque dans l'évaluation qu'elle donne aux eſpeces qu'on dépoſe chez elle; parce qu'elle ne les reçoit que ſur un pied inférieur à leur plus bas cours; ainſi elle avance.

Sur les ducats fl. 4. 19 ſ. 6 d. de Banque par ducat.
Sur les piaſtres fl. 21, 10 par marc.
Sur les louis d'or par 22 marcs 6820 fl.
Le même prix pour les guinées.
Sur les écus neufs de France, par 100 marcs 2200 fl.

Or, tous les Négociants qui ont quelques rapports avec Amſterdam, ſavent que les eſpeces y valent ordinairement dans le Commerce, 5 à 6 pour cent de plus que les prix ci-deſſus.

La banque d'Amſterdam ſans rien introduire d'artificiel dans la circulation, ne laiſſe pas que de concourir à maintenir bas le taux de l'argent, parce qu'au moyen de la forme dont nous avons parlé ci-deſſus il ſe trouve qu'on n'emploie à Amſterdam que la ſomme qui eſt indiſpenſablement néceſſaire pour faire les paiements dans un très-court eſpace de temps, de maniere que la ſomme qui ſe trouve excéder ſur la place celle qui eſt néceſſaire à ces paiements, peut de ſuite être employée à autre choſe.

DE LA BANQUE DE LONDRES.

La banque de Londres fournit ſes billets ſoit en échange des eſpeces d'or & d'argent qui lui ſont remiſes, ſoit en faiſant des avances ſur les effets publics ſous un certain intérêt, ſoit enfin en eſcomptant des lettres de change à une, deux ou trois uſances acceptées par des Négocians de Londres dont la ſolidité eſt reconnue; cette banque eſt dans l'obligation de convertir en argent, à la volonté des porteurs, les billets avec leſquels elle fait ſes paiements; auſſi a-t-elle toujours en caiſſe une ſomme d'argent qu'on eſtime être rélative au quart de toute ſa circulation, c'eſt à elle à la proportionner aux demandes d'eſpeces qui peuvent lui être faites.

Les opérations de la Banque de Londres tendent à faire baiſſer le taux de l'argent; mais elle introduit un numéraire fictif dans la circulation.

La banque de Londres tend donc à faire baiſſer le taux de l'argent par la concurrence qui s'établit entre elle & les particuliers qui ont des capitaux à faire valoir, mais nous avons obſervé qu'elle fournit ſes billets en échange d'effets publics, & de lettres de change qui ne ſont pas de l'argent; il lui eſt donc impoſſible de repré-

ſenter en eſpeces la valeur de tous les billets qu'elle introduit comme numéraire dans la circulation, cela lui eſt d'autant plus impoſſible que ceux de qui elle a des engagements ou des lettres de change ſont autoriſés à la payer avec ſes propres billets ; mais la confiance qu'on a dans la banque de Londres, & les rapports de commerce qu'a cette Ville avec toute l'Angleterre font que ſes billets circulent dans le pays, au pair de l'argent, & que, tant que les mêmes circonſtances ſubſiſteront, un billet de banque de 10 livres ſterlings ſera en Angleterre l'équivalent de 10 liv ſterl. en eſpeces ; cependant ces billets de banque ne ſont de l'argent qu'en Angleterre, & lorſqu'ils circulent dans l'étranger ils n'y ont cours que comme une lettre de change ſur l'Angleterre ; ils ne rempliſſent donc pas complettement les fonctions de numéraire, parce qu'ils ne ſont pas pris par-tout ſous la même acception.

Il n'en eſt pas moins vrai qu'ils font baiſſer l'intérêt en Angleterre, en raiſon de la maſſe de numéraire qu'ils repréſentent, & que toutes les fois que la banque de Londres juge à propos d'étendre ſa circulation en multipliant ſes eſcomptes ou ſes avances, elle opere pour le moment ſur la place le même effet que ſi les Négociants de Londres avoient eu de fortes rentrées en eſpeces. Mais comme cette augmentation d'argent n'eſt qu'imaginaire, tous ſes réſultats ne ſont pas les mêmes que ſi elle avoit été réelle.

Nous allons tâcher de faire connoître les effets qui ſont communs à ces deux cauſes, & ceux par leſquels elles different.

Dans la poſition ordinaire des choſes, lors qu'une place de commerce qui a de grands

rapports, se trouve avoir beaucoup plus de débiteurs que de créanciers échus, les créances ou lettres de change sur l'etranger qui circulent parmi ses Négociants sont à bas prix, & le change sur cette place est extrêmement élevé dans le dehors. Alors ses débiteurs ne trouvant pas à lui remettre assez de lettres de change sur elle même, ou sur ses propres créanciers pour la payer, (parce qu'il s'en faut de beaucoup que ce qu'elle doit équivale à ce qui lui est du), sont obligés de lui faire des envois considérables en especes. A la suite de l'augmentation de numéraire qui survient à la place dont nous parlons, l'intérêt de l'argent baisse, & tous les effets commerçables haussent graduellement en raison de ce qu'ils sont plus ou moins à la portée des Négociants.

Ainsi les lettres de change sur l'étranger sont plus recherchées, (1) parce qu'en raison du bas prix de l'argent, les banquiers & les Négociants trouvent leur compte à les acheter par spéculation soit pour les vendre ensuite chez eux, soit pour les employer dehors.

Ainsi telles marchandises d'exportation qui restoient encore sans acheteurs, sont demandées en

---

(1) Les lettres de change sont entre toutes les valeurs commerçables, celles sur lesquelles l'abondance de l'argent commence d'abord à influer; voici quel en est le motif.

C'est ordinairement par les rentrées que le Commerce procure que l'argent devient abondant sur une place; c'est donc chez les Négociants que cette abondance produit son premier effet, puisque c'est eux qui reçoivent ces rentrées; cet effet se manifeste d'abord sur le cours des valeurs qui sont de l'usage le plus habituel dans le Commerce, & ces valeurs sont les lettres de change sur les pays avec lesquels la place que nous supposons a rapport; parce que les Négociants de cette place en ont un

raison de ce qu'un plus bas intérêt que ci-devant, permettra aux Négociants de les produire dans les marchés étrangers en soutenant avec avantage la concurrence des autres Nations.

Si après que l'abondance de numéraire a donné aux effets commerçables de la place dont nous parlons, toute la valeur relative (1) dont ils sont susceptibles, il se trouve que par une succession de rentrées effectives, il y reste encore de l'argent à employer, c'est au-dehors que le commerce en cherche l'emploi; alors les Négocians l'exportent en nature & le donnent en paiement, soit des marchandises qu'ils font venir

---

besoin journalier pour payer ce qu'ils doivent ou ce qu'ils veulent acheter dans l'étranger.

L'argent peut aussi devenir abondant sur une place, par des causes indépendantes du Commerce; ainsi le versement des impôts ou les remboursements que fait le Gouvernement, peuvent le rendre abondant à Paris; mais les Banquiers, par l'entremise desquels cet argent est mis alors en circulation, sont obligés de suivre l'impulsion du commerce pour le faire valoir. Ainsi ils achetent d'abord par spéculation les lettres de change sur les pays avec lesquels Paris a le plus de liaison, parce qu'ils savent qu'elles seront toujours recherchées par les autres Négociants, en raison du besoin habituel qu'ils en ont, & en raison de ce que la plus grande abondance de l'argent mettra incessamment ces Négociants dans le cas de les payer plus cher.

(1) Je dis leur valeur relative, parce que d'après les rapports que le commerce établit entre plusieurs Nations qui sont à la portée les unes des autres, il est impossible que les effets commerçables d'un pays, s'élevent beaucoup au dessus de ce qu'ils valent dans les autres marchés, y compris les frais & le bénéfice ordinaire que font les Négociants pour les transporter d'un endroit à un autre; ainsi par exemple si les cafés ne valent que cent livres le quintal à Bordeaux, & si les négocians de Marseille, de Nantes, de Londres & d'Amsterdam, peuvent les y établir à ce prix en faisant un bénéfice honnête, ce seroit inutilement que, malgré une grande abondance d'argent, les négocians de Bordeaux voudroient monter le prix des cafés à 110 liv. le quintal, parce que la concurrence des Négocians des villes dont nous parlons les obligeroit à les donner à 100 liv. ou à ne pas les vendre; ce dernier prix seroit donc alors la valeur relative des cafés à Bordeaux.

pour la consommation de leur pays, soit des lettres de change qu'ils achetent sur les places à qui ils doivent, ou sur la leur dont ils relevent ainsi de nouveau le cours, jusqu'à ce que l'argent se soit mis entre leur pays & ceux avec lesquels il a rapport, au vrai niveau (1) où il

---

(1) Nous avons dit ci-devant qu'une Nation qui a un excédent de richesses en argent, est dans le cas de le verser aux autres Nations, de même qu'un pays qui a un excédent de richesses en denrées, est obligé de le vendre aux autres pays.

Ainsi s'il arrive qu'une ville de commerce ait dans une circonstance donnée plus d'argent que toutes celles avec lesquelles elle a rapport, c'est dans cette ville que toutes les valeurs dont l'emploi leur est commun s'éleveront le plus, or de toutes ces valeurs, celles qui sont le plus en activité, sont les lettres de change, parce qu'en général elles sont plutôt dans le cas d'être réalisées qu'aucun autre objet de commerce.

Les Négocians des autres villes enverront donc à celle dont nous parlons, les lettres de change qu'ils peuvent avoir sur elle-même, & celles qu'ils se trouvent sur les pays avec lesquels ils ont des rapports communs; ils en retireront d'abord toutes les créances qu'ils pourront y rencontrer sur leur propre pays, & ils se feront faire ensuite en argent le retour de ce qui leur reviendra encore; ils continueront ces opérations jusqu'à ce que la place dont il s'agit ayant moins d'especes en circulation & plus de valeurs à négocier, ils ne pourroient pas y rencontrer des prix aussi avantageux que ci-devant pour les lettres de change qu'ils y enverroient.

Ainsi par exemple, si l'argent abonde plus à Paris qu'à Rouen, & si le papier à courte échéance sur Paris, perd à Rouen trois quarts pour cent, il convient aux Négocians de Rouen d'envoyer ce papier à Paris pour le faire encaisser & pour en avoir la contre-valeur en remises sur leur place, ou en espèces, parce que les frais de port & de commission n'absorbent pas encore cette différence de trois quarts pour cent, & si le papier sur Lyon ou sur Bordeaux, perd un pour cent à Rouen tandis qu'il est au pair à Paris, il convient encore pour les mêmes motifs aux Négocians de Rouen de faire vendre à Paris leur papier sur Lyon & sur Bordeaux pour en retirer la valeur de la même maniere. Ces opérations seront à la convenance des Négocians de Rouen jusqu'à ce que la quantité de papier sur Lyon & Bordeaux qu'on aura envoyé à Paris, en fasse baisser le cours sur cette derniere place, & jusqu'à ce que l'argent que les Négocians de Rouen ont attiré chez eux, joint aux demandes réitérées du papier sur Paris, [redacted] Lyon & Bordeaux, ayant tellement renchéri les changes sur ces places, qu'il ne resulte plus pour eux aucun bénéfice d'en acheter pour en faire le même emploi que ci-devant, alors l'argent sera parvenu à son niveau entre Paris & Rouen.

doit être pour qu'il n'en ſorte plus ; c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que le prix du change ſur leur pays ſe trouve aſſez élevé pour qu'il leur convienne mieux de faire tirer des lettres de change ſur eux par leurs créanciers, ou de les payer en remiſes ſur d'autres places que de s'acquitter par des envois d'argent.

Nous avons donc fait connoître l'effet que produit ſur une place de commerce une forte rentrée d'eſpeces ; on voit qu'alors toutes les valeurs ſont pour ainſi dire vivifiées par cette rentrée, qui eſt elle-même la cauſe d'une recette plus forte encore, lors de l'échéance de nouvelles affaires que cette place aura faite, parce que l'argent qu'elle a reçu permet à ſes Négociants d'étendre davantage leurs opérations dans le dehors, & d'en retirer une plus forte ſomme l'année d'après.

Le numéraire fictif produit, quant à l'intérieur d'un pays, les mêmes réſultats que le numéraire réel.

L'abondance du numéraire fictif lorſqu'on y a pleine confiance peut produire dans l'intérieur d'un pays, tous les réſultats que nous avons indiqués juſqu'à préſent ; ainſi lorſque les Directeurs de la banque de Londres s'apperçoivent que les effets de commerce y baiſſent de prix, ils les relevent en multipliant leurs eſcomptes & leurs avances.

Alors ſi l'argent eſt à 5 p $\frac{0}{0}$, & ſi le cours de toutes les valeurs qui ſont à négocier ſur la bourſe de Londres eſt calqué dans cette proportion, la banque en répandant un plus grand nombre de billets peut faire tomber l'intérêt à 4 p $\frac{0}{0}$, & rehauſſer d'autant le prix des objets de commerce, & ſur-tout le cours des lettres de change, qui étant comme nous l'avons dit, plus à la portée des

Négociants que les autres valeurs, éprouvent un effet plus prompt de l'abondance d'argent.

Mais le numéraire fictif mis en circulation par la Banque de Londres, empêche la rentrée du numéraire réel.

Mais si la banque de Londres ne produisoit pas cette abondance de numéraire fictif, qu'arriveroit-il? c'est que les valeurs baissant peut-être encore de prix sur cette place, il pourroit convenir aux étrangers de lui envoyer des especes pour se procurer de ces valeurs; c'est que comme les exportations de l'Angleterre sont beaucoup plus fortes que ses importations, il deviendroit nécessaire à ses débiteurs de lui faire passer des sommes considérables en especes pour la payer, au lieu que l'opération des Directeurs de la banque de Londres en rehaussant le cours de toutes les valeurs, permet à ceux qui doivent à l'Angleterre de la payer d'abord en ces mêmes valeurs, c'est-à-dire en lui faisant passer des lettres de change sur d'autres pays dont il se trouve que le cours est assez favorable chez elle, pour que cette maniere de la payer soit préférable pour ses débiteurs aux envois d'especes.

Parce qu'il le remplace en réhaussant toutes les valeurs dans le moment où elles baissent par l'impulsion du commerce.

La Banque donne lieu à une circulation de traites sur l'Angleterre qui tend à avilir le change sur ce pays dans l'Etranger.

La même opération faisant comme nous l'avons dit ci-devant, baisser le taux de l'intérêt à 4 p %, tandis qu'il reste plus élevé ailleurs, il en résulte que les banquiers des Villes qui ont de grands rapports avec l'Angleterre, & sur-tout de celles qui doivent à ce Royaume, trouvent leur compte à user de leur crédit sur leurs correspondants de Londres, sur lesquels ils fournissent des lettres de change à deux ou trois mois de date (1); ils

(1) Les lettres de change qui circulent sur un pays, ont ordinairement deux causes, d'abord elles procedent des remboursemens que les pays qui sont réellement créanciers de celui-ci, pour envoi de marchandises ou d'autres objets sont dans le cas de prendre sur lui,

négocient ces lettres de change à ceux qui ont des dettes échues à payer en Angleterre, & comme elles ſont eſcomptées en les préſentant à la banque de Londres, elles rempliſſent entre les mains de ces débiteurs, le même objet que ſi elles étoient payables à vue, ſauf l'eſcompte qu'il faut en rabattre ; mais la concurrence de ceux qui s'offrent pour tirer ſur Londres, leur permet d'acheter ces lettres de change à des cours qui compenſent non-ſeulement cet eſcompte, mais qui encore leur laiſſent un avantage décidé entre cette maniere de payer, & le paiement qu'ils auroient été forcés de faire en eſpeces, ſi les opérations dont nous parlons n'avoient pas lieu (1) ; ainſi tandis que les Directeurs empêchent chez eux par la circulation des

---

enſuite elles ſont encore occaſionnées par d'autres rembourſemens que peuvent prendre a crédit les banquiers de certain pays ſur celui dont nous parlons, afin de ſe procurer des fonds chez eux, ſauf à y remettre la valeur de leurs traites ſeulement à leurs échéances ; ils ſont engagés à uſer de pareils rembourſemens quand l'intérêt eſt à meilleur marché dans ce pays-là que dans le leur, parce que leurs traites à trois mois peuvent être priſes par ceux qui doivent des objets échus à ce pays en les faiſant eſcompter lorſqu'ils les remettront à ceux à qui ils ont à payer.

Ainſi les Banquiers de la plûpart des autres places de l'Europe, négocient ſouvent des traites qu'ils fourniſſent au moyen de leur ſimple crédit ſur Amſterdam, Londres & Paris pour ſe procurer de l'argent, parce qu'il abonde ordinairement plus à Amſterdam que par-tout ailleurs, & parce qu'au moyen de la banque de Londres & de la caiſſe d'eſcompte à Paris, ces deux places ſont après Amſterdam, celles ſur leſquelles on peut jouir de l'eſcompte le plus bas.

(1) Voici pourquoi ces Banquiers trouvent leur avantage à faire circuler les traites dont nous parlons, c'eſt que lorſque l'échéance de ces traites eſt venue, ils en ſont quittes pour en faire les fonds en d'autres lettres de change à trois mois de date, qu'ils achetent de leurs confreres ; celles-ci à leur tour ſont eſcomptées à quatre pour cent, tandis que d'un autre côté ils ſont les maîtres de renouveller leur opération s'ils ont beſoin d'argent ; en fourniſſant aux débiteurs de l'Angleterre de nouvelles traites à trois mois, dont ils peuvent

billets de leur banque, les rentrées effectives qui devroient venir à l'Angleterre, les banquiers du dehors font eux-mêmes l'emploi à leur profit d'une partie de l'argent qui devroit servir à ces rentrées, en négociant aux débiteurs des Anglois leurs lettres de change qui escomptées par la Banque, servent de plus en plus à en multiplier les billets dans le pays.

L'abondance d'argent produit par le numéraire fictif de la Banque, donne lieu à une sortie d'especes plus considérable que lorsque cette abondance est produite par un numéraire réel.

Les mêmes faits qui nous ont servi à prouver que la circulation des billets de banque empêche en Angleterre la rentrée du numéraire fictif, nous serviront à démontrer qu'elle finit par en nécessiter une sortie plus considérable que quand l'abondance d'argent procede du numéraire réel.

En parlant de l'effet que produit cette abondance sur une place de commerce, nous avons fait voir comment après y avoir rehaussé toutes les valeurs, il devient convenable aux Négociants de l'exporter lorsqu'il est encore plus abondant chez eux que dans quelques-uns des pays avec lesquels ils ont rapport; nous avons démontré qu'alors cette maniere de payer les lettres de change ou les marchandises qu'ils achetent dans les pays dont nous parlons, doit être pour eux la plus avantageuse.

En parlant de la Banque de Londres nous avons fait voir qu'elle opere avec le numéraire fictif les mêmes révolutions que le numéraire réel, sur le cours des valeurs existantes à Londres,

---

encore faire les fonds de la même façon que des précédentes, on sent que l'escompte de quatre pour cent, que ces Banquiers trouvent à Londres lorsqu'ils ont à y remettre, leur rend cette maniere de se procurer des fonds moins onéreuse qu'une circulation de traites sur toute autre place où le taux de l'argent seroit plus élevé & l'escompte moins facile.

ainſi lorſque ces valeurs ont été pouſſées au dernier période où la conſommation & la ſpéculation peuvent les porter, ſi le taux de l'argent reſte encore plus bas en Angleterre que dans certains pays, il convient également aux Négociants Anglois de l'exporter pour payer ce qu'ils doivent avec plus de profit qu'en laiſſant faire des traites ſur eux, ou bien pour acheter avec avantage celles qui circulent déjà ſur leur pays.

Mais les billets de banque n'ayant pas cours comme argent dans l'étranger, on comprend bien que c'eſt leur numéraire effectif que les Négociants Anglois ſont dans le cas d'exporter.

Dans le cas de cette abondance, ce n'eſt pas le fictif, mais c'eſt l'effectif qui eſt exporté.

Juſqu'ici il y a parité d'effets en faveur du commerce entre le numéraire fictif & le numéraire réel, cependant les circonſtances qui accompagnent la circulation des billets de banque, ſont cauſe que la meſure de la ſortie d'eſpeces à laquelle ils donnent lieu, n'eſt pas la même que quand cette ſortie procede d'une augmentation de numéraire effectif.

Il eſt vrai que dans l'un comme dans l'autre cas, les Négocians qui avoient trouvé leur compte à exporter les eſpeces hors de leurs frontieres, doivent ceſſer cette opération lorſque la hauſſe du change ſur leur pays combinée avec le renchériſſement que l'argent commence à éprouver chez eux, leur prouvent qu'ils n'ont plus d'avantage à payer de cette maniere ce qu'ils doivent ou ce qu'ils veulent acheter dans l'étranger.

Mais le terme de l'exportation des eſpeces, dans le cas où elle vient d'une abondance réelle arrive bientôt, puiſque, d'après ce qui a été dit, on comprend qu'il doit être indirectement ſu-

bordonné à la ſomme qui a produit cette abondance.

Au lieu que la Banque de Londres pouvant à ſon gré ſoutenir l'intérêt de l'argent très-bas, au moyen de la circulation de ſes billets, la ſortie de l'argent en Angleterre pourroit n'avoir d'autres bornes que les cauſes qui en occaſionnent l'abondance, c'eſt-à-dire, la confiance que la banque dans le cas d'avoir aux Négocians de Londres, dont elle eſcompte les acceptations & la ſomme à laquelle elle juge à propos de borner les avances qu'elle fait ſur les effets publics; or, de pareilles limites portent à l'infini, & ne ſont pas circonſcrites par la choſe même, comme dans les pays où la ſortie des eſpeces procede uniquement de leur abondance réelle.

Mais ſi les deux cauſes dont nous avons parlé ci-deſſus, ne laiſſent en Angleterre que des bornes très-éloignées à la ſortie des eſpeces, d'un autre côté la Banque étant aſſujettie à échanger ſes billets contre de l'argent, ſur la ſimple demande des porteurs, elle a la prudence de diminuer ſes opérations, lorſqu'elle voit que les demandes de cette nature ſe multiplient trop.

Cependant cette précaution ne ſuffiroit pas pour garantir la Banque de Londres de ſa ruine, elle en a couru autrefois le riſque, pour n'avoir pas aſſez connu qu'en portant à une ſomme trop forte le montant de ſes billets, elle donnoit lieu à une exportation d'eſpeces proportionnée à la baiſſe qu'elle occaſionnoit au prix de l'argent & au change ſur l'Angleterre.

Il fallut donc un moyen de plus pour préſerver la Banque du bouleverſement auquel l'étendue de ſes opérations pouvoit l'expoſer.

Ce fut alors que le Gouvernement anglois rétablit chez lui cette loi gothique, par laquelle il défend la sortie des monnoies du pays. (1)

Pour empêcher la sortie du numéraire effectif, le Gouvernement Anglois a défendu l'exportation des monnoies du pays.

Mais cette défense au renouvellement de laquelle la Banque a donné lieu, est un obstacle à la marche naturelle du Commerce.

C'est là l'inconvénient essentiel de la Banque & de tout établissement de cette nature.

C'est précisément le vice essentiel de cet établissement, & celui de toutes les circulations fictives qu'on est toujours forcé de soutenir par ce moyen dans les pays où elles existent; car si la Banque, après avoir remplacé par ses billets le numéraire réel dans l'intérieur de l'Angleterre, pouvoit fournir sans se ruiner tout l'effectif qu'exige le Commerce, lorsque le bas prix de l'argent en nécessite la sortie, son existence n'entraîneroit aucun inconvénient après elle.

Nous venons de dire que la défense de sortir les especes étoit un obstacle à la marche naturelle du Commerce, il nous sera facile de montrer qu'elle entraîne les conséquences les plus fâcheuses.

Résultats fâcheux de la défense de sortir les especes.

Nous avons déjà fait voir quels étoient les effets de l'abondance du numéraire fictif ou réel sur un place de commerce; on se rappellera, qu'après que ce numéraire a élevé les objets commerçables qui se trouvent sur cette Place à leur plus

---

(1) On sent bien qu'une pareille loi ne peut pas être exécutée à la rigueur, & la preuve, c'est qu'avant 1778, (c'est-à-dire avant l'époque de l'établissement de notre caisse d'escompte qui a produit chez nous des effets encore plus fâcheux que la banque de Londres en Angleterre,) nos Orfevres & nos Hôtels des Monnoies fondoient presque autant de guinées que de quadruples d'Espagne, mais il n'en est pas moins vrai que cette loi occasionne tous les effets dont nous allons rendre compte, parce qu'on n'est tenté de l'enfreindre que lorsque les choses sont venues à un tel point qu'il y a un bénéfice assez considérable à faire pour courir l'événement de tout ce qui en peut résulter.

haute valeur relative, si l'argent y reste encore plus abondant que dans les pays voisins, il faut nécessairement que les Négocians l'exportent pour en tirer parti; or, voici ce qu'il arrivera, s'ils n'ont pas la puissance de l'exporter.

Toutes les valeurs & toutes les marchandises hausseront de prix sur la place dont nous parlons, en raison de la trop grande quantité d'argent qui y existe pour les représenter, & cependant le marché de cette Place n'en sera pas mieux pourvu, parce que, si d'un côté les Banquiers & les Marchands étrangers y trouvent un plus haut prix qu'ailleurs, pour les objets qu'ils peuvent y faire vendre, d'un autre côté ils retrouvent la compensation de cet avantage par le renchérissement des lettres de change & des marchandises qu'ils sont dans le cas d'en retirer pour leur paiement, au défaut des especes qu'ils n'osent pas en faire sortir.

En outre, toutes les valeurs se soutenant à un prix extrêmement élevé sur cette Place, il convient à ceux qui lui doivent de la payer en lettres de change sur d'autres pays, & celles sur elle-même perdent en raison de ce qu'elles sont moins recherchées. Ainsi le cours du change sur la ville dont il s'agit, baissant en proportion de la trop grande quantité d'argent qu'elle renferme, il en résulte que ses consommateurs payeront d'autant plus cher tous les objets qu'ils seront dans le cas de tirer du dehors.

La defense de sortir les especes, en empêche la entrée.

On comprend facilement combien les effets dont nous venons de rendre compte, sont préjudiciables au Commerce; mais, ce n'est pas tout, la défense de sortir les especes entraîne encore un inconvénient qui n'est pas moins grave que ceux que nous venons d'indiquer, c'est qu'elle suffit

fuffit toute feule pour en empêcher la rentrée ; cette propofition fe déduit naturellement de ce que nous venons d'expofer.

En effet, fi lorfqu'une Place a reçu de fes débiteurs plus d'argent qu'elle n'en peut employer, elle s'efforce de le retenir , on conçoit que le prix outré auquel toutes les valeurs monteront chez elle permettra aux nouveaux débiteurs que fon Commerce aura contracté , de la payer avec ces valeurs plutôt qu'en argent, parce qu'ils y trouveront beaucoup mieux leur compte.

Ainfi nous avons démontré que la rentrée des efpeces eft empêchée en Angleterre par deux caufes qui tiennent à l'inftitution de fa Banque.

D'abord , par la compenfation qui fe fait entre les débiteurs directs de l'Angleterre, & les Banquiers étrangers qui trouvent leur compte à faire circuler leurs traites fur Londres , au moyen de l'efcompte modéré fous lequel la Banque les reçoit, & qui attirent ainfi à eux un numéraire que la Banque repréfente à Londres par fes billets.

Enfuite , par cela même que , pour que la Banque fût conftamment en état de payer en efpeces quand on le voudroit , le Gouvernement a été forcé de défendre la fortie du numéraire effectif.

Il nous refte actuellement à répondre à une objection qui peut être d'un grand poids pour ceux qui n'approfondiffent pas les chofes , c'eft qu'on ne manquera pas de nous dire qu'il faut bien que les débiteurs que l'Angleterre a dans le dehors lui payent en effectif le folde qu'ils lui doivent , puifqu'il ne laiffe pas que de s'y fabriquer annuellement une affez grande quantité d'efpeces.

Ce qu'il faut penser des rentrées effectives de la balance du commerce, calculées d'après les especes qui sont frappées annuellement dans un pays.

Pour répondre convenablement à cette objection, nous observerons d'abord que la somme des especes fabriquées chaque année dans certains pays peut bien être considérée comme la mesure du paiement que les étrangers ont fait, soit à compte, soit en solde de la balance de leur Commerce avec ces pays ; mais cette maniere de calculer ne peut pas s'appliquer par-tout. Par exemple, elle étoit très-convenable à la France, à l'époque où M. Necker s'en servoit dans son excellent ouvrage sur l'Administration des Finances, pour nous faire connoître la somme considérable que la balance de notre Commerce introduisoit annuellement chez nous. Mais dès que notre caisse d'escompte eût commencé à donner quelqu'étendue à ses opérations, cette mesure ne put plus nous être appliquée.

Cette mesure ne peut pas être appliquée à l'Angleterre

Elle ne peut pas mieux s'adapter à l'Angleterre, depuis l'établissement de sa Banque : en voici les raisons.

Premierement, pour que les especes qu'une Nation fait frapper, puissent être réputées le résultat de la balance de son Commerce avec les autres états, il faut que les matieres d'or & d'argent tombent dans ce pays à des prix, où le Gouvernement puisse les acheter, pour les convertir en especes nationales sans y perdre.

Ainsi, quoique le Commerce introduise journellement des lingots ou autres matieres d'or & d'argent en Angleterre, il n'arrive presque jamais que les prix de ces matieres soient assez bas à la Bourse de Londres, pour qu'on puisse sans perte en fabriquer des guinées ou des écus du poids & du titre légal.

C'est encore dans les résultats des opérations de

la Banque que nous trouverons la cauſe de ce que nous venons d'avancer.

En effet, pour que le Gouvernement puiſſe faire fabriquer des eſpeces ſans perte, il faut que les matieres qui ſervent à leur fabrication baiſſent aſſez de prix pour tomber un peu au-deſſous de leur pair intrinſeque, relativement aux monnoies nationales, attendu les frais auxquels cette fabrication donne lieu.

Mais pour que les choſes arrivent comme nous le diſons, il eſt néceſſaire que les Changes ſur l'Angleterre ſoient aſſez élevés dans le dehors, & que les cours ſur les autres places ſoient aſſez bas à Londres, pour qu'il convienne plutôt aux Négocians étrangers d'y envoyer des matieres d'or & d'argent que d'en faire venir.

Ainſi, par exemple, ſi les Changes ſur l'Angleterre s'élevent d'un pour cent au-deſſus du pair dans pluſieurs pays, c'eſt-à-dire, ſi pour remettre cent marcs d'argent à Londres, ſes débiteurs ſont obligés de payer ſur le pied de 101 marcs les créances qui circulent ſur l'Angleterre, on ſent bien que les piaſtres & les lingots qui y ſont venus d'Eſpagne ou de Portugal, ne peuvent pas en ſortir convenablement pour les Négocians des autres pays, puiſqu'ils ſeroient tenus de débourſer chez eux 101 marcs pour en acheter 100 en Angleterre.

On comprendra encore facilement que dans le cas dont nous parlons, ceux qui doivent aux Anglois pourront trouver leur avantage à leur envoyer des matieres d'or & d'argent de préférence à toutes autres remiſes, tant que le prix de ces matieres chez eux, & les frais du tranſport ne les mettront pas complettement en débourſé

de 101 marcs pour en remettre 100 en Angleterre.

Il faut donc un concours de circonſtances à-peu-près équivalentes à celles dont nous parlons, pour que le Gouvernement anglois puiſſe faire battre monnoie ſans faire des ſacrifices.

Mais ſi dans les momens où les valeurs commencent à baiſſer à la bourſe de Londres, la banque eſt en uſage d'augmenter ſes eſcomptes & ſes avances, il eſt évident, d'après tout ce que nous avons déjà démontré ſur cette matiere, que les changes ſur l'étranger y reprendront faveur, tandis que, par contre-coup, le change ſur l'Angleterre baiſſera dans le dehors, en raiſon de ce que l'argent ſera devenu plus abondant à Londres, & en raiſon de la plus grande quantité de traites que le haut prix où ce change commençoit à s'élever, & la facilité de l'eſcompte engageront les Banquiers du dehors à mettre en circulation.

Alors le change ſur l'Angleterre n'arrivera plus à 101; il retombera d'abord au pair, & enſuite au-deſſous du pair; alors les matieres d'or & d'argent que l'Angleterre reçoit de l'Eſpagne & du Portugal hauſſeront de prix ſur la bourſe comme les autres valeurs. Elles continueront à appartenir au commerce, & ne ſeront pas encore le réſultat de la balance générale du commerce, puiſque les Négocians Anglois pourront trouver de l'avantage à les exporter pour payer ce qu'ils devront dans les autres pays, ou pour acheter des créances ſur le leur, parce que ces créances au lieu d'être au-deſſus du pair ou au pair, ſeront par exemple à *99* $\frac{1}{2}$, ou à *99* pour cent, c'eſt-à-dire qu'en exportant *99* $\frac{1}{2}$ marcs, ou *99* marcs d'or ou d'argent, ils pourront

acquérir dans le dehors une créance pour laquelle on leur payera cent marcs dans leur pays.

Il eſt clair que dans cet ordre de choſes, il n'eſt habituellement pas poſſible que cent marcs d'argent puiſſent être achetés à Londres avec 98 ½ marcs, monnoie du pays, & cependant cette condition eſt indiſpenſable pour que le Gouvernement ne perde pas en faiſant battre monnoie, parce qu'il lui en coûte environ un & demi p %, pour les frais de fabrication. (1).

Il réſultera au contraire des faits que nous avons expoſés ci-devant, que les changes ſur l'Angleterre étant au-deſſous du pair, le prix des matieres étrangeres d'or & d'argent s'élevera au marché de Londres, dans une proportion ſupérieure à leur valeur intrinſeque comparée avec celle des monnoies du pays, parce que ces dernieres ne peuvent pas être exportées ſans riſques, vu qu'il eſt défendu de les ſortir, tandis que les premieres étant réputées marchandiſes, on eſt libre de les tranſporter où l'on veut.

Ainſi quand le change ſur Londres eſt à 1 pour cent au-deſſous du pair dans les pays voiſins, 99 marcs de matieres étrangeres peuvent valoir à Londres 100 marcs du même titre & du même poids en monnoie nationale, puiſque ces 99 marcs correſpondront encore dans l'étranger à une créance de 100 marcs ſur l'Angleterre.

Il eſt donc bien évident que les effets qui réſultent de la banque ne laiſſent pas prévoir

---

(1) Ceci s'entend des matieres d'argent, car depuis que le Gouvernement Anglois a fait le ſacrifice de ſon droit de Seigneuriage ſur les monnoies, il en coûte beaucoup moins pour frapper celles en or, les frais de ces dernieres ne vont pas à un quart pour cent.

des circonſtances où le gouvernement Anglois puiſſe faire battre monnoie ſans qu'il lui en coûte, puiſqu'il faut conclure de ce que nous venons de dire, que quand même le change entre l'Angleterre & les pays qui l'avoiſinent feroit ſouvent au pair, il pourroit encore être obligé de débourſer juſqu'à un & demi p %, pour convertir en monnoies du pays les matieres qui ſont importées en Angleterre.

Le Gouvernement anglois a été forcé d'abandonner la fabrication des monnoies à la Banque, parcequ'elle lui devenoit coûteuſe.

Auſſi eſt-il arrivé de-là que le gouvernement Anglois, après avoir reconnu que loin d'y retrouver le bénéfice qu'il y faiſoit autrefois, cette fabrication lui deviendroit très-coûteuſe, a pris parti de l'abandonner à la banque, qui au moyen du profit qu'elle fait ſur la circulation de ſes billets, eſt plutôt dans le cas d'en ſupporter les frais que l'État; d'ailleurs comme cette banque embraſſe aujourd'hui preſque toute la circulation de l'Angleterre, & comme elle eſt dans l'obligation de payer en effectif toutes les fois qu'on l'exige, c'eſt à elle à proportionner le numéraire réel aux demandes qui peuvent lui être faites.

Nous avons donc prouvé que les monnoies que la banque fait fabriquer, ne peuvent pas plus être réputées le réſultat de la balance du commerce, que pouvoient l'être les eſpeces étrangeres d'or & d'argent qui ont ſervi à cette fabrication; (1) car dès que la ſituation élevée des

(1) Ce n'eſt plus en comparant la ſituation de l'Angleterre à la nôtre, que nous pouvons juger des réſultats de ſa banque rélativement aux monnoies, parce que l'établiſſement de notre caiſſe d'eſcompte & la circulation déſordonnée ſur Paris à laquelle elle a donné lieu, ont mis les changes ſur la France, dans une poſition bien plus oppoſée à la rentrée des eſpèces, que le ſont habituellement ceux ſur l'Angleterre; mais ſi l'on veut ſe remettre ſous les yeux les rapports de change qui exiſtoient entre la France & l'Angleterre avant 1778, on ſe convaincra de la vérité de tout ce que nous avons avancé ſur cette matiere.

cours à la bourſe de Londres, & la baiſſe du change ſur l'Angleterre dans le dehors l'obligent à payer ces matieres au de-là de leur valeur intrinſeque, il arriveroit, ſi la ſortie des eſpeces nationales étoit permiſe, que les guinées ou les écus qui en procédent feroient exportés par le commerce, comme le ſont les portugaiſes ou les piaſtres, toutes les fois que les Négociants trouvent leur compte à payer de cette maniere ce qu'ils doivent hors de chez eux.

Nous aurons encore l'occaſion de developper cette propoſition d'une maniere plus frappante, lorſque nous parlerons de la caiſſe d'eſcompte.

L'inſtitution de la Banque eſt cauſe que l'argent n'eſt pas auſſi abondant qu'il devroit l'être en Angleterre.

Il réſulte de tout ce que nous avons dit rélativement à la banque d'Angleterre, que, quelle que ſoit l'étendue du commerce actuel de ce pays, l'inſtitution de cette banque n'a pas laiſſé que de lui être très-nuiſible ; on conçoit que l'eſpece de déchet qu'elle lui occaſionne lors du paiement de ſes débiteurs, & l'augmentation de dépenſe à laquelle elle donne lieu lorſque les Anglois ont à payer ce qu'ils doivent dans le dehors, ne peuvent pas permettre que le numéraire fictif ou réel qui circule actuellement en Angleterre, ſoit équivalent à la ſomme effective que ce pays auroit aujourd'hui en ſa puiſſance ſi rien n'y avoit contrarié la marche de ſon commerce ; (1)

---

(1) Cette réflexion acquiert un grand degré d'évidence lorſqu'on conſidere que depuis le commencement du ſiecle le commerce des Anglois a toujours été en croiſſant, qu'ils ont pû protéger avec efficacité leur commerce en temps de guerre, attendu le bonheur preſque conſtant dont ils ont joui dans toutes celles qu'ils ont eu à ſoutenir depuis la fin du regne de Louis XIV ; que depuis cette époque juſqu'à la conquête du Bengale, la balance de leurs importations & de leurs exportations a été réputée preſqu'égale à la nôtre ; que depuis

mais, dira-t-on, quoiqu'il ſoit démontré que l'inſtitution de la banque a été nuiſible à l'Angleterre, il ſeroit peut-être impoſſible de la détruire aujourd'hui ſans qu'il en réſultât les plus grands maux pour ce pays.

D'abord ſa liquidation, conſidérée dans ſes rapports avec la circulation générale du numéraire en Angleterre, ne ſeroit pas auſſi difficile que beaucoup de gens l'imaginent.

La Banque de Londres pourroitêtre détruiteſans entraîner, lors de ſa deſtruction, des inconvéniens bien fâcheux pour le Commerce.

En outre elle pourroit avoir lieu ſans entraîner des inconvénients bien fâcheux pour le commerce.

Voici ſur quoi eſt fondée la premiere de ces deux aſſertions.

Il faut ſe rappeller ici que la banque, ſoit qu'elle eſcompte des lettres de change, ſoit qu'elle

---

la conquête du Bengale & le ridicule traité de commerce que nos adminiſtrateurs ignorans ont fait avec eux, cette balance doit être beaucoup plus conſidérable que la nôtre.

Parce que depuis la conquête du Bengale les revenus qu'ils y trouvent, leur ſervent de miſe de fonds pour ſubvenir à leurs achats dans cette partie de l'Inde, ſans qu'ils ſoient obligés comme nous d'y porter des matieres d'or & d'argent.

Parce que leur traité de commerce avec nous a concouru à augmenter la balance générale de leur commerce de toute la ſomme pour laquelle la balance particuliere entre la France & l'Angleterre ſe trouve accrue en leur faveur.

Or, ſi les rentrées de notre commerce ont pu être évaluées en effectif à quarante ou cinquante millions par an avant 1778, & ſi l'on eſt forcé d'avouer qu'en balançant les années les unes par les autres, une ſomme pareille auroit pu rentrer annuellement en Angleterre depuis 60 à 70 ans, on trouvera que l'Angleterre devroit avoir eu ſucceſſivement à ſa diſpoſition un numéraire égal au nôtre.

Or, malgré les grandes entrepriſes de commerce des Anglois, malgré la maſſe de leurs emprunts dans leſquels les Nationaux ſont intéreſſés pour une grande part, ſi l'on compare l'étendue & la population de ce pays avec celle du nôtre, on conviendra que cette ſomme immenſe de numéraire auroit peine à y repréſenter la moitié autant de valeur que chez nous; ainſi non-ſeulement le taux de l'argent devroit être habituellement plus bas qu'il eſt en Angleterre, mais encore ſes Négocians devroient déjà être comme les Hollandois dans le cas de le commercer avec les autres Nations.

prête ſur des portions d'intérêt dans les emprunts nationaux, ne fait des avances qu'à des débiteurs de toute ſolidité, pour en être rembourſée à des échéances fixes ; ainſi en ſuppoſant qu'on voulût la diſſoudre, ſa liquidation ſe borneroit quant au public, à retirer ſes billets, à proportion qu'elle ſeroit payée de ceux qui lui doivent, ou à les racheter par-tout où elle les trouveroit.

Dans le cas dont nous parlons, la recette de la banque devroit ſurpaſſer la ſomme fictive ou réelle qu'elle a originairement avancé ; (ſi toutesfois les frais qu'elle a fait pour ſe procurer des eſpeces pendant ſon exiſtence n'avoient pas abſorbé ſes bénéfices), ainſi une lettre de change de 100 liv. ſur laquelle elle n'a payé que 99 liv., eſcompte déduit, lui rentreroit pour toute la premiere ſomme à ſon échéance.

Or, dès que la Banque auroit autant & même plus à recevoir qu'à payer, on conçoit que la balance de ſes opérations ne ſeroit pas bien difficile à trouver.

Voici actuellement les raiſons par leſquelles nous établiſſons que la banque pourroit ceſſer d'exiſter ſans inconvénients bien fâcheux pour le Commerce.

En faiſant connoître la maniere dont elle met ſes billets en circulation, nous avons dit qu'elle étoit en uſage d'eſcompter les traites faites par les Négociants du dehors, & acceptées par les Banquiers de Londres dont la ſolidité lui étoit connue ; ainſi la diſſolution de la Banque étant annoncée, & cet établiſſement ceſſant ſes eſcomptes, & retirant ſucceſſivement ſes billets, il en réſulteroit néceſſairement un vuide dans la

circulation qui rendroit l'argent très-rare pour quelque temps.

Alors toutes les valeurs qui ſont à négocier à la Bourſe de Londres baiſſeroient de prix.

Alors le change ſur l'Angleterre ne manqueroit pas de s'élever au-deſſus du pair.

Ainſi les Négociants qui étoient en uſage de jouir du bas eſcompte que procuroit la Banque, ne trouvant plus la même facilité pour éteindre & pour renouveller leurs traites, ſeroient forcés de faire paſſer en eſpeces à leurs correſpondants de Londres le montant de leurs engagements à jour ; ainſi l'Angleterre recevroit en effectif le paiement de ſes débiteurs juſqu'à ce que l'argent y fût arrivé au niveau où il doit être entre ce pays & les pays avec leſquels il a rapport.

Il en coûteroit ſans doute deux ou trois pour cent de plus qu'à l'ordinaire, à ceux qui auroient des engagements à payer en Angleterre ; mais ce ſacrifice ne ruineroit perſonne, ſur-tout ſi l'on conſidere que la Banque n'eſcomptant les traites des Négociants du dehors, qu'autant qu'elles ſont acceptées par les premiers Banquiers de Londres, ceux-ci ont ſoin à leur tour de ne ſe mettre à découvert qu'en faveur de gens qui méritent toute leur confiance.

La deſtruction de la Banque de Londres ſeroit nuiſible à ceux à qui elle fait des avances ſur les fonds publics.

Cependant s'il eſt démontré que la liquidation de la Banque d'Angleterre, conſidérée dans ſes rapports directs avec la circulation générale & avec le commerce, pourroit ſe faire aiſément, & ſans être ſuivie de révolutions fâcheuſes parmi les Négociants ; on ne peut diſconvenir que cet événement ne fût très-nuiſible à ceux à qui elle fait des avances ſur les effets publics, parce qu'il

leur feroit impoffible d'en trouver ailleurs à un auffi bas intérêt ; c'eft donc effentiellement à ces derniers que la Banque eft utile, c'eft elle qui foutient indirectement ce qu'on appelle le crédit de l'Etat (1).

Ainfi après la création d'un emprunt la banque avance à ceux qui s'y font intéreffés les fonds néceffaires pour en payer les termes ; il en réfulte que cet emprunt a pu fe faire à des conditions moins défavantageufes pour le Gouvernement, & qu'il fe foutient mieux à la bourfe, parce que la banque va en quelque façon au-devant de lui, en créant de fuite, au moyen de fes billets, le numéraire qui doit le repréfenter.

Tandis que fi cet établiffement n'avoit pas exifté, l'emprunt entrant en concours avec les autres valeurs qui circulent à Londres n'auroit été repréfenté collectivement avec ces valeurs que par le numéraire qui fe feroit trouvé alors fur la place ; ainfi il n'auroit pu prendre fon cours qu'en raifon compofée de l'intérêt de l'argent dont il auroit contribué à élever le taux, & de l'avantage qu'il pourroit offrir aux Capitaliftes Anglois & étrangers, en le comparant aux autres emplois qu'ils étoient à portée de faire dans le même moment.

Mais dans le cas même où les emprunts feroient fans inconvénients, feroit-il convenable de les étayer d'un établiffement qui eft démontré nuifible au commerce ? & dès qu'il eft prouvé qu'ils

(1) Il faut favoir que lorfqu'une Nation a eu le malheur de fe livrer aux emprunts & lorfqu'elle fe propofe encore de s'y livrer, c'eft à ce prétendu crédit qu'elle eft obligée de faire le plus grand facrifice.

ont été pour nous le fléau le plus terrible, peut-on envier aux Anglois l'établiſſement de leur Banque ?

Il y a long-temps qu'en Angleterre même les bons eſprits ont connu les abus des banques de crédit ; le fameux Hume les a complettement démontrés (1), mais l'Angleterre eſt diviſée en propriétaires fonciers & en propriétaires d'effets publics, ces derniers qui mettent un grand intérêt à la propagation des emprunts, ont toujours été les prôneurs de la Banque, à laquelle ils ont l'audace d'attribuer toute la ſplendeur du commerce de leur pays.

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE.

Nous nous ſommes attachés à faire connoître tous les effets qui réſultent de la Banque de Londres, parce que c'eſt elle qu'on eſt en uſage de citer lorſqu'on veut vanter les Banques de crédit ; & encore parce que c'eſt en partie d'après ſes éléments qu'on a établi la caiſſe d'eſcompte à Paris.

La caiſſe d'eſcompte met ſes billets en circulation, ſoit en échange des eſpeces qu'on y dépoſe, ſoit en eſcomptant à un intérêt de 4 pour

---

(1) Ici les faits & les raiſonnemens ſont en oppoſition avec l'autorité du docteur Schmid qui vante beaucoup les banques de crédit, quoique loin de prouver les bons effets qu'il leur attribue ; cet excellent écrivain mérite tous les éloges quand il ne parle pas banque & monnoies, & s'il avoit été dans le cas de connoître le commerce pour l'avoir pratiqué lui-même, il auroit ſans doute démontré tout le contraire de ce qu'il a voulu prouver en parlant des banques.

Nous remarquons qu'avec les meilleures intentions la plupart des auteurs qui écrivent ſur le commerce ſans l'avoir exercé, ſont ſujets aux plus grandes erreurs, parce qu'ils écrivent uniquement ſuivant l'intérêt de ceux qui les dirigent, faute de pouvoir apprécier eux-mêmes les données ſur leſqu'elles ils travaillent.

cent, des lettres de change à 1, 2 & 3 mois de date, revêtues de l'acceptation des Banquiers de Paris, dont la ſolidité eſt ſuffiſamment reconnue de ſes adminiſtrateurs; elle n'eſt pas ordinairement en uſage de faire des avances ſur les fonds publics.

Les billets de cette caiſſe circulent à Paris comme argent effectif, parce que d'après ſes réglements elle s'eſt ſoumiſe à ne jamais refuſer de payer en eſpeces quand on le lui demande.

Elle eſt dans l'habitude de garder à cet effet un numéraire réel, tantôt le tiers, tantôt le quart de la valeur de tous les billets qu'elle répand dans le public; ainſi les deux tiers ou les trois quarts de la ſomme totale que la caiſſe d'eſcompte met en circulation, conſiſtent en papier qui n'eſt réellement pas de l'argent.

Cependant ce papier eſt reçu comme l'argent à Paris, mais non pas dans le reſte du Royaume.

C'eſt en cela que la Banque de Londres conſidérée relativement à la circulation de ſes billets, a un avantage décidé ſur la caiſſe d'eſcompte, & voici d'où dérive eſſentiellement cet avantage.

Londres eſt la ville de Commerce la plus conſidérable de l'Angleterre; elle eſt le marché principal de tous les objets d'importation & d'exportation de ce pays; elle eſt le centre de toutes les grandes entrepriſes des Négocians Anglois; c'eſt elle qui paye à l'étranger pour toutes les dettes contractées par le commerce de l'intérieur des terres, & c'eſt chez elle que les Fabricants des Provinces font négocier leurs traites ſur leurs débiteurs du dehors.

En outre, c'eſt à Londres qu'aboutit le payement des impôts, & c'eſt là que le Gouvernement acquitte ſes dettes.

Londres abſorbe donc preſque tous les rapports actifs & paſſifs du commerce & de la finance en Angleterre ; ainſi par la ſeule force des circonſtances les billets de Banque ont pu facilement circuler au pair dans ce Royaume, puiſque dans l'habitude ordinaire des choſes, il doit s'y trouver à-peu-près autant de ceux qui doivent à Londres, que de ceux à qui Londres doit.

Paris a bien avec les Provinces de France une partie des rapports que Londres a avec celles d'Angleterre, puiſque c'eſt dans cette ville que ſe paye toute la portion de l'impôt qui n'eſt pas employée dans l'intérieur du Royaume ; c'eſt là qu'aboutiſſent tous les revenus des Princes & des grands Seigneurs qui vivent à la Cour ; c'eſt auſſi à Paris que le tréſor Royal acquitte les dettes du Gouvernement.

Cette Ville a donc avec nos Provinces des rapports de Finance, qui font qu'elle en eſt originairement créanciere pour des ſommes conſidérables ; mais elle n'a pas comme Londres un commerce actif qui puiſſe y arrêter les capitaux, que les circonſtances dont nous venons de parler y attirent continuellement, auſſi ces capitaux reviennent-ils en majeure partie aux Provinces qui les ont fournis.

Parce que Paris tire de l'intérieur du pays la plupart des objets qui ſervent à ſa conſommation, tandis que tout comparé cette Ville y fournit peu de choſe.

Parce que l'argent y eſt ordinairement plus abondant que dans toute autre place du Royaume, relativement aux emplois que le commerce local peut y offrir.

Or, nous avons déjà fait voir ci-devant de

quelle maniere l'argent ſe met à ſon niveau, entre une Ville où il excede les moyens qui ſe préſentent pour l'employer, & les autres Villes avec leſquelles celle-ci a des relations.

Il réſulte de tout ce que nous avons démontré à ce ſujet, qu'il convient à un grand nombre de Villes du Royaume de faire négocier à Paris les créances qu'elles ont ſur l'étranger, puiſque l'abondance de l'argent fait qu'habituellement elles s'y placent mieux qu'ailleurs.

Il en réſulte qu'il convient à pluſieurs villes de l'étranger de charger les Banquiers de Paris du paiement de ce qu'elles doivent aux provinces de France, attendu que les rembourſemens qu'ils indiquent à ces Banquiers ſont négociés plus avantageuſement à Paris, que dans les pays où ils doivent directement.

Il en réſulte que l'argent étant ordinairement à un intérêt plus bas à Paris, que dans le reſte du Royaume, il convient ſouvent aux Négocians des provinces qui ont du crédit, de ſe procurer des fonds chez eux, en mettant en circulation leurs traites ſur cette place.

Il en réſulte, enfin, que Paris devenant à ſon tour débitrice des provinces, par toutes les cauſes dont nous venons de rendre compte, le papier ſur cette ville ſe négocie habituellement au-deſſous du pair dans la plupart des villes du Royaume, & ſur-tout dans les villes de Commerce.

Ainſi un billet de la caiſſe d'eſcompte n'a jamais pu repréſenter hors de Paris qu'une créance ſur cette ville, c'eſt-à-dire, qu'il a ſuivi le ſort des lettres de change ſur Paris, qui tantôt perdent demi pour cent, tantôt un pour cent, tantôt plus, ſuivant les circonſtances.

Ce n'eſt donc, comme nous l'avons dit, que dans cette ville même qu'il a cours & qu'il peut avoir cours comme argent, tandis que par la ſeule impulſion du Commerce, les billets de banque de Londres ont dû circuler dans toute l'Angleterre, comme numéraire effectif.

Il paroîtra peut-être à quelques perſonnes que tous les effets qui réſultent de l'établiſſement de la caiſſe d'eſcompte n'ont pu concerner que Paris, puiſque ces billets n'ont cours que dans cette ville.

Mais ſi l'on réfléchit à ce que nous venons de dire au ſujet des rapports qui lient Paris, ſoit avec les provinces, ſoit avec l'étranger, relativement au commerce extérieur de ces mêmes provinces; ſi l'on conſidére que ces rapports tiennent eſſentiellement à la plus ou moins grande quantité de capitaux qui circulent à la fois ſur la place de Paris au-delà de l'emploi que ſon Commerce direct en peut faire, on ſera forcé de convenir que les opérations de la caiſſe d'eſcompte, tendant ſans ceſſe à rendre l'argent plus abondant à Paris, ont dû néceſſairement avoir une très-grande influence ſur le Commerce de tout le Royaume.

Effets de la caiſſe d'eſcompte, conſidérés relativement au commerce & à la circulation.

Ici les faits viennent en foule à l'appui des raiſonnemens.

En effet, dès que la caiſſe d'eſcompte eût fait baiſſer le taux de l'argent à Paris, ſoit par ſes opérations journalieres, ſoit par la quantité des billets qu'elle introduiſit ſur la place à la faveur de ſes eſcomptes, les liaiſons des provinces avec cette ville furent encore plus conſidérables que par le paſſé.

Parce que toutes les valeurs renchériſſant à Paris,

Paris, en raiſon de ce que l'argent y étoit plus abondant, il convient de plus en plus aux Négocians des villes de Commerce du Royaume d'y faire négocier leurs créances ſur l'étranger ; il leur convient encore d'augmenter la circulation de leurs traites à trois mois ſur Paris, lorſqu'ils avoient beſoin de fonds chez eux, attendu que le bas intérêt auquel ces traites étoient eſcomptées à Paris, faiſoit qu'ils trouvoient à les négocier, ſoit à ceux qui avoient des engagemens échus à y payer, ſoit à ceux qui vouloient en faire venir du numéraire.

Mais toutes ces circonſtances multiplierent de plus en plus dans l'intérieur du Royaume les créances ſur Paris, enſorte que le papier ſur cette ville qui, d'après les raiſons que nous avons indiquées ci-devant, ne ſe négocioit déjà qu'au-deſſous du pair avant l'établiſſement de la caiſſe d'eſcompte, perdit de plus en plus, depuis cet établiſſement.

Ainſi, les Négocians des provinces, même les plus éloignées de la capitale, trouverent leur avantage à y demander en eſpeces le retour de tout ce qui leur étoit dû, & de toutes les valeurs qu'ils y faiſoient vendre.

D'un autre côté, les Négocians des pays étrangers qui avoient des rapports avec la France, en uſoient avec Paris de la même maniere que ceux de nos provinces ; ils trouverent auſſi leur avantage à y faire eſcompter des lettres de change à trois mois, ou y faire vendre des valeurs ſur d'autres pays, pour en avoir le retour en eſpeces.

Il leur convient également de ſe procurer de l'argent chez eux, en vendant leurs traites, à trois mois ſur Paris, à ceux qui y doivent direc-

tement, parce qu'à l'échéance de ces traites, si ceux qui les avoient fournies n'étoient pas en état de les éteindre, ils en étoient quittes pour en échanger de nouvelles avec ceux qui étoient dans le même cas qu'eux. (1)

Les circonstances favoriserent singulierement les opérations de ce genre, dans les années qui suivirent l'établissement de la caisse d'escompte, parce que les emprunts successifs auxquels la guerre & la situation de nos Finances donnerent lieu, multipliant au dehors les débiteurs de la France, en raison des intérêts considérables que les étrangers prirent dans nos emprunts, les Banquiers des villes qui nous avoisinent, eurent occasion d'étendre à l'infini la circulation de leurs traites sur Paris.

Ainsi nos emprunts qui dans un autre ordre de choses nous auroient fait rentrer une somme

---

(1) Nous voulons parler ici des traites croisées ; c'est par des opérations de cette nature que les Banquiers de Geneve ou d'ailleurs qui spéculoient dans nos emprunts, étoient en usage de faire les fonds des actions qu'ils y prenoient ; ainsi par exemple lorsque deux Banquiers étrangers vouloient faire acheter chacun pour cent milleécus d'un emprunt à Paris,ils échangeoient ensemble leurs traites à concurrence de cette somme sur leurs correspondans de cette ville ; ils envoyoient ces traites chacun de leur côté à ces deux correspondans, ceux-ci les acceptoient respectivement, & les faisoient ensuite escompter sur le pied de quatre pour cent l'an ; ils en employoient ensuite le produit à acheter les deux actions de cent mille écus que nos deux Banquiers étrangers vouloient acquérir.

A l'échéance de ces traites nos spéculateurs avoient la faculté de les renouveller de la même maniere & d'en user ainsi jusqu'à ce que l'argent devenant de plus en plus abondant à Paris par la quantité de billets que la caisse répandoit sur la place au moyen de ses escomptes, les effets sur lesquels ils avoient spéculé s'élevoient assez haut pour qu'entre le prix de l'achat & celui de la vente, ils pussent réaliser un gros bénéfice en sus des escomptes & des frais de commission qu'ils avoient payés à Paris ; ils se décidoient alors à vendre les effets qu'ils avoient achetés & ils devenoient créanciers de la place de Paris pour tout le bénéfice de leurs opérations sans avoir déboursé un écu pour en faire les fonds.

énorme en numéraire, furent à cet égard sans effet par les compensations continuelles qui avoient lieu au dehors entre ceux qui fournissoient leurs traites sur Paris à trois mois de date, & ceux qui avoient des remises à y faire. Ensuite de ces opérations la quantité de billets que la caisse d'escompte eut occasion de repandre dans le public, en escomptant les traites dont nous venons de parler, rendit l'argent si abondant à Paris, qu'il convient de plus en plus aux Négociants des provinces, & de l'étranger d'en faire venir du numéraire en retour des valeurs qu'ils y remettoient ou de ce qu'il pouvoit leur être du.

D'un autre côté l'avilissement dans lequel, tous les faits dont nous venons de rendre compte, firent tomber le change sur Paris, eut aussi hors du royaume une influence très-fâcheuse sur les changes de nos Villes de commerce, parce que ceux qui y devoient, ayant la faculté de s'acquitter en remises sur la capitale, les cours sur les villes dont nous parlons, ne pouvoient jamais s'élever au-dessus de celui sur Paris, qu'en raison des frais qu'il falloit payer entre cette Ville, & celles ci-dessus pour procurer la rentrée, & le retour en especes des valeurs que les dernieres recevoient sur la premiere.

Toutes ces causes se réunissant, & se renouvellant sans cesse, donnoient lieu, comme on le voit, à une exportation continuelle de numéraire de Paris dans les provinces, & des provinces à l'étranger, & cette exportation ne pouvoit avoir d'autre terme que l'époque où la caisse d'escompte seroit réduite à l'impuissance de

fournir des especes à tous ceux qui lui en demanderoient.

Cette époque arriva à la fin de 1783 ; alors le gouvernement lui fit suspendre ses operations, & il ne craignit pas de sacrifier les intérêts de tous les Négociants du Royaume pour venir à son secours, en fixant le port de l'argent de Paris dans les autres Villes de France, à un prix si excessif qu'il équivalût à une défense de le sortir de la Capitale.

Cet arrangement fit éprouver à notre commerce une des crises les plus violentes qu'il ait jamais essuyées, parce que la majeure partie de ses rentrées ne lui arrivant plus qu'en papier sur Paris, ce papier resta sans valeur dans les provinces, ou ne se négocia qu'en raison du prix outré du port des especes, & de l'incertitude de s'en procurer à Paris. Ainsi le commerce de toutes les autres Villes de France fut privé pour un temps d'une partie des capitaux qui devoient l'alimenter, on ne put les recouvrer que sous une perte effroyable.

Le gouvernement fit reprendre à la caisse d'escompte ses opérations au bout de quelques mois; il se relâcha alors du taux auquel il avoit fixé le port des especes de Paris dans les provinces, mais à l'instar du gouvernement d'Angleterre il en défendit rigoureusement la sortie hors de France.

Cependant la défense d'exporter nos monnoies n'empêcha pas aux banquiers étrangers de continuer la circulation de leurs traites sur Paris ; ils eurent au contraire occasion de l'étendre par l'accroissement progressif qu'éprouverent nos em-

prunts & nos effets publics à cette époque, tandis que d'un autre côté cette circulation donnoit lieu, comme nous l'avons dit ci-devant, à la caiſſe d'eſcompte de multiplier de plus en plus le nombre de ſes billets, en raiſon de ce que la maſſe des lettres de change à eſcompter alloit toujours en augmentant.

Ainſi les cauſes qui tendoient à faire baiſſer les changes ſur la France ſe reproduiſoient toujours avec une nouvelle force, & ſe trouvoient encore aggravées par la défenſe de ſortir le numéraire, parce qu'il n'étoit plus permis aux Négocians de ſe compenſer avec leurs créanciers du dehors en les payant de cette maniere; on conçoit en effet que quoiqu'avant cette défenſe, les opérations de la caiſſe d'eſcompte déterminaſſent toujours les changes contre nous, il ne pouvoit cependant baiſſer au-deſſous du pair, que de ce qu'il en coûtoit, ſoit pour la commiſſion à payer à Paris, en faiſant recevoir le papier ſur cette place, ſoit pour en faire tranſporter le montant en eſpeces dans les Villes où ce papier étoit en circulation.

Mais depuis qu'il fut défendu d'exporter nos monnoies hors du royaume, la chûte du change ſur Paris n'eut plus la même limite; il baiſſa donc dans toute la proportion qui exiſtoit entre les prix outrés, où les valeurs étoient portées ſur la bourſe de Paris, & les prix des mêmes valeurs dans les autres places de banque de l'Europe (1).

---

(1) Ainſi par exemple ſi l'abondance forcée de l'argent maintenoit à Paris, les changes ſur Londres & Amſterdam dans une proportion équivalente à 102 marcs d'or ou d'argent payés à Paris, contre 100 marcs à recevoir dans chacune de ces villes, & ſi d'un autre côté

Alors l'intérêt de nos Négocians les porta de temps à autre à enfreindre la défense de sortir les especes ; mais on sent bien que cette sortie ne pouvoit pas avoir lieu dans la même mesure que ci-devant, & que dès lors elle ne dut plus faire assez d'effet pour rétablir les changes sur la France au taux où ils étoient avant l'époque dont nous parlons.

Nous avons existé dans l'ordre de choses que nous venons successivement d'indiquer, depuis l'etablissement de la caisse d'escompte, jusqu'aux premiers temps de l'administration de M. de Calonne ; ce Ministre fut engagé, par l'abondance apparente de l'argent, à préférer la ressource des emprunts à celle des impôts, ou d'un appel à la Nation pour combler le déficit annuel de nos finances.

Mais lorsque les emprunts se furent élevés à la somme énorme où ils ont été portés par M. de Calonne & par ses successeurs, la quantité des effets qui étoient en vente à la bourse de Paris, se trouvant prodigieusement accrue, il auroit fallu pour les soutenir à des cours aussi avantageux que ci-devant, que la caisse d'escompte pût étendre ses opérations en raison de leur masse, ou qu'il arrivât à Paris une affluence d'argent assez considérable pour y suppléer.

---

les changes sur ces villes restoient à Francfort ou à Geneve au pair, c'est-à-dire à cent pour cent, il en résultoit que le change sur Paris ne pouvoit naturellement s'établir à Francfort & à Geneve que dans la proportion de 102 marcs payables à Paris contre 100 marcs à debourser dans ces deux villes, puisque leurs Négocians pouvoient également remettre 102 marcs à Paris qui ne leur coûtoient que 100 marcs en y faisant passer des Lettres de change sur Amsterdam & sur Londres qu'ils achetoient au pair.

C'eſt pour n'avoir pas fait cette obſervation aſſez à temps que les reſſources dont le gouvernement avoit beſoin lui ſont devenues ſi coûteuſes, & que pluſieurs ſpéculateurs avides qui s'étoient empreſſés d'accaparer nos emprunts, ont fini par ſe ruiner.

On n'avoit pas aſſez calculé que les billets de la caiſſe d'eſcompte n'étant pris pour argent que dans Paris, leur circulation ne pouvoit pas excéder une certaine portée (1) ſans qu'elle courût de nouveau les riſques de la cataſtrophe qu'elle éprouva en 1783.

Qu'ainſi la ſomme du numéraire fictif qui procede de la caiſſe d'eſcompte étant circonſcrite par la nature des choſes, il en réſultoit que ſi les opérations de cette caiſſe avoient pu ſuffire pour rendre l'argent exceſſivement abondant à Paris, lorſqu'il n'y avoit que pour 3 à 400 millions de valeurs à négocier, elle ne produiſoit néceſſairement qu'un effet moindre de moitié ſur la place lorſque le montant de ces valeurs fut doublé.

C'eſt-à-dire que malgré l'influence de la caiſſe d'eſcompte, l'argent dut finir par être rare à Paris.

Cependant cette rareté qui dans tout autre ordre de choſes amene ordinairement l'abondance, là où il y a beaucoup d'objet à vendre ou à acheter, n'a pas pu produire cet effet en faveur

---

(1) On eſtime que dans l'habitude ordinaire de la place de Paris, la caiſſe d'eſcompte ne peut pas faire circuler au-delà de 120 millions de billets, c'eſt pour avoir voulu excéder cette ſomme qu'elle eſt réduite depuis un an à ne plus payer en argent au gré des porteurs de ſes billets.

de la place de Paris, malgré l'état de gêne où elle s'est trouvée plusieurs fois depuis 1786.

Nous avons déja fait comprendre que c'étoit à la caisse d'escompte qu'il falloit l'attribuer.

On a vu comment la circulation de traites à laquelle ses opérations donnoient lieu, tendoit toujours à compenser les débiteurs, que notre commerce où nos emprunts pouvoient nous procurer dans le dehors, & cela pour une somme équivalente à celle des billets qu'elle répandoit dans le public (1).

Outre cela le montant des créances qui circuloient sur nous étant encore augmenté par celles que les étrangers acqueroient naturellement, au moyen des arrérages qu'il falloit leur payer pour les actions qu'ils avoient prises dans nos emprunts, il arrivoit que les changes sur la France ne pouvoient plus s'élever assez haut, pour que ces étrangers fussent forcés à nous payer en especes, ou pour que les matieres d'or & d'argent qui étoient importées dans nos marchés pussent être converties sans perte par le Gouvernement en monnoies nationales; parce qu'il n'étoit pas possible que les autres pays eussent à nous payer à la fois une somme excédente, tant à celle de 80 ou 100 millions de billets, que la caisse répandoit habituellement dans Paris, qu'à celle à laquelle s'élevoient les intérêts annuels que nous leur devons (2).

---

(1) On doit se rappeller que ces billets procédoient eux-mêmes de l'escompte des traites qui étoient fournies sur Paris.

(2) Les personnes qui ne sont pas habituées à réfléchir sur les rapports du commerce, trouveront peut-être que si cette somme de 80 ou 100 millions de billets que la caisse d'escompte met en circulation correspond à une somme pareille de créances sur Paris, ces

Il y a bien plus, c'eſt que toutes les fois qu'il arrivoit que les billets de la caiſſe d'eſcompte ſe montoient à 100 millions, là où le ſolde final que nous devoient réellement les étrangers, ſoit pour leurs achats dans nos fonds publics, ſoit pour notre commerce ne s'élevoit qu'à 80 millions, il en réſultoit un excédent de créance de 20 millions contre nous dans le dehors, qui non-ſeulement empêchoit aux changes ſur la France de monter aſſez haut pour nous produire des eſpeces, mais qui encore les déterminoit à notre déſavantage dans une telle meſure que nous étions dans le cas de verſer cette ſomme de 20 millions à l'étranger ou de ſupporter une baiſſe encore plus forte ſur nos changes ſi nous voulions la retenir.

La caiſſe d'eſcompte a donc eu pour le commerce de France tous les inconvénients que nous avons démontrés en parlant de la banque de Lon-

---

créances peuvent difficilement avoir un effet relatif à leur montant dans la balance de nos débiteurs & de nos créanciers au dehors, parce qu'une bonne partie a pu dériver des traites des Négocians de Lyon, Bordeaux, Marſeille & autres villes du Royaume.

Nous répondrons à ceux qui nous feroient une pareille objection, que quelle part que circulent les traites ſur Paris, elles tendent toujours à en augmenter la maſſe générale, que ſi les Négocians de Lyon, Marſeille, Bordeaux, &c., ne s'étoient pas mis en concurrence avec ceux de l'étranger pour fournir ſur Paris, il ſeroit arrivé que le papier ſur cette place auroit été négocié plus avantageuſement chez eux qu'il n'a pu l'être, & qu'en raiſon de cela il ſe feroit mieux ſoutenu dans l'étranger.

Si par exemple le papier ſur Paris à vue ſe négocie dans les Provinces du Royaume au pair, on conçoit que le cours de ce papier ſe ſoutiendra d'autant mieux à Baſle, à Geneve, & à Amſterdam, que ces places ont l'occaſion de payer plus avantageuſement avec lui, ce qu'elles doivent à nos villes de commerce, mais ſi ce papier perd dans ces villes un & demi juſqu'à deux pour cent à vue en raiſon de la quantité de créances ſur Paris qui y exiſtent, il faudra bien qu'il perde en proportion dans les places étrangeres qui ont des rapports avec elles.

dres, mais elle les a eus dans une mesure infiniment plus grave, parce qu'on a connu trop tard quels étoient les principes d'après lesquels il falloit diriger un pareil établissement pour le rendre moins nuisible en profitant des ressources momentanées qu'il pouvoit offrir.

Ainsi la réaction de la caisse d'escompte sur nos changes, a donné lieu à une exportation considérable de notre numéraire dans les premieres années de son établissement.

Ainsi la défense de sortir les especes à laquelle elle oblige de recourir, augmentant de plus en plus la baisse des changes sur la France, il en est résulté que le débours de notre commerce a été augmenté en raison de cette baisse pour tout ce que nous avons eu à acheter hors de chez nous.

Ainsi, par une conséquence de tous les faits que nous avons exposés, la caisse d'escompte est cause que la somme de numéraire que la balance de notre commerce, jointe à nos emprunts auroit dû nous amener, n'a jamais été dans le cas de nous rentrer; puisque la circulation de traites entretenue au-dehors par ses escomptes donnoit lieu entre nos débiteurs échus & ceux qui vouloient les remplacer à des viremens continuels qui enpêchoient cette rentrée.

Les personnes qui pratiquent le commerce pourront se convaincre aisément de la vérité de tout ce que nous avons avancé, en comparant les cours des changes entre la France & les autres pays depuis une dixaine d'années, avec ceux d'un pareil nombre d'années antérieures

Ils verront que ci-devant les cours sur la France s'élevoient plusieurs fois dans une année au-dessus du pair relatif des especes dans la plupart des

pays avec lesquels nous avons rapport, tandis que depuis l'époque dont nous parlons, ils se sont constamment maintenus au-dessous de ce niveau (1).

Ils reconnoîtront encore qu'avant l'époque dont nous parlons les matieres d'or & d'argent tomboient assez bas dans nos marchés, pour qu'il convînt aux Négociants de les céder aux hôtels des monnoies aux prix fixés par la loi ; c'est-à-dire, à des prix ou indépendamment des frais qu'occasionnoit la fabrication de nos especes, le Gouvernement retiroit encore un droit de Seigneuriage de neuf livres par marc sur l'or,

---

(1) Nous en exceptons ce qui s'est passé au sujet des matieres d'or depuis le tarif de 1785.

Quelques années avant cette époque l'Espagne, qui, au moyen de ses possessions en Amerique fournit à l'Europe à-peu-près les trois quarts de l'or qui y circule, en avoit augmenté la valeur de 5 à 6 pour cent relativement à celle de l'argent ; il en résulta que ses envois d'or dans les autres pays étoient beaucoup moins considérables que ci-devant puisqu'il convenoit (au moins dans les premiers temps de cette operation) à ses Négocians d'exporter leurs piastres de préférence à leurs especes d'or.

En conséquence les matieres d'or renchérissoient insensiblement dans tous les marchés de l'Europe, & nos louis qui avoient été frappés dans une proportion inférieure de quatre à cinq pour cent à celle que l'Espagne venoit d'adopter, passoient continuellement à l'étranger, tandis que notre gouvernement ne pouvoit en fabriquer que sous une perte très-considérable, il se détermina donc à augmenter de passé six pour cent la valeur de l'or relativement à celle de l'argent.

Alors il put faire fabriquer des monnoies d'or sans y perdre, parce que ce métal n'avoit pas encore atteint la même proportion que chez nous dans plusieurs des pays qui nous avoisinent. Ainsi quoique les changes sur la France ayent été habituellement depuis 1785 à 1 & 2 pour cent au-dessous du pair, il a pu convenir à ces pays de nous payer par des envois d'or ou de nous en faire passer en échange d'autres valeurs, & cet or étant payé chez nous à un prix plus élevé qu'ailleurs a du nécessairement nous rester ; mais les Banquiers de Lyon & des autres villes à portée des frontieres, sont en état de prouver que les piastres & les matieres d'argent ont été les retours qu'on leur a le plus souvent demandés en échange de l'or qu'on leur adressoit.

& de douze ſols ſix deniers par marc ſur l'argent.

C'étoit alors qu'on pouvoit réellement faire entrer dans le calcul du payement de la balance de notre commerce, le montant des eſpeces fabriquées annuellement chez nous, parce que les matieres quileur ſervent d'élement tombant aux prix de notre tarif, (c'eſt-à-dire à 2 ou 3 pour cent au-deſſous de leur valeur intrinſeque) indiquoient que la ſomme de nos débiteurs-à jour excédoit de beaucoup celle de nos créanciers, car elles ne pouvoient tomber à ce prix que parce que les créances ſur les autres pays étoient aſſez abondantes chez nous pour que ceux qui avoient à payer dans l'étranger puſſent acheter ces créances au-deſſous du pair des prix auxquels les matieres d'or & d'argent étoient reçues à la monnoie (1).

Cependant il arrivoit, dans les circonſtances dont nous parlons, que malgré les bas prix auxquels les matieres d'or d'argent étoient payées dans nos hôtels des monnoies, elles pouvoient

(1) Nous allons tacher de rendre ceci plus intelligible pour ceux qui n'ont pas la pratique du Commerce.

Suppoſons que le Directeur de la Monnoie de Paris, ne paye que 98 marcs d'argent de nos eſpeces pour cent marcs du même titre qu'on lui délivre en lingots ; ſi dans le même moment les créances ſur les villes de l'étranger ſont tellement abondantes à Paris qu'on y puiſſe obtenir 100 marcs payables dans ces villes en n'en débourſant que 97 & demi en nos eſpeces, on conçoit que ceux qui doivent dans les villes dont nous parlons, aimeront mieux acheter des créances ſur elles (puiſqu'ils pourront les acquérir en raiſon de 97 & demi marcs débourſés à Paris contre 100 marcs à recevoir là où ils doivent) que d'y envoyer des matieres d'argent, vu qu'indépendamment des frais de tranſport, ils ſeroient obligés de payer 98 marcs pour en acheter 100, attendu que ces matieres ne pourroient pas tomber plus bas, puiſque le Directeur de la Monnoie ſeroit en coucurrence avec eux pour les acheter à ce prix.

être la remiſe la plus avantageuſe à nous faire par ceux qui nous devoient ou qui nous en faiſoient l'envoi par ſpéculation , parce que le cours élevé des changes ſur la France leur faiſoit trouver la compenſation des prix auxquels elles étoient vendues.

Or depuis l'époque que nous avons indiquée le gouvernement n'a pas pu faire fabriquer des des eſpeces ſans ſacrifier d'abord ſon droit de ſeigneuriage & finalement ſans y perdre (1), parce que les changes ſur la France étant tombés ſuc-

---

(1) Nous en exceptons l'époque où la Banque de St. Charles fit paſſer chez nous une tres-grande quantité de piaſtres à la fois.

On ſait que cette Banque a le privilege excluſif d'exporter les matieres d'or & d'argent hors de l'Eſpagne , & qu'elle ne laiſſe la faculté de cette exportation aux particuliers que ſous une rétribution de 6 à 8 pour cent.

Ses Directeurs obſerverent que pendant le cours de la derniere guerre les Négociants Eſpagnols n'avoient pas reçu les retours en or & en argent qu'ils retirent annuellement de l'Amérique , & que ces retours arrivant à la fois après la paix ne manqueroient pas de produire une abondance exceſſive de numéraire dans le pays , & de donner lieu à une exportation en contrebande beaucoup plus conſidérable qu'à l'ordinaire ; en conſéquence ils ſe procurerent une très-grande quantité de piaſtres qu'ils firent paſſer en France pour en diminuer la quantité chez eux , ils fournirent par contre aux Négociants Eſpagnols leurs traites ſur les Banquiers de Paris auxquels ils adreſſoient leurs envois , & ces Négociants en faiſoient uſage pour payer les créanciers qu'ils avoient hors de leur pays.

Cette affluence de piaſtres arrivant en France , en fit pour un moment baiſſer le cours dans nos marchés , & les correſpondants de la Banque de St. Charles furent dans le cas de traiter avec le Gouvernement pour en livrer quelques parties à nos Hôtels des Monnoies , mais les traites de cette Banque augmentant (en raiſon de ſes envois) le volume des créances ſur Paris que le réſultat des opérations de la caiſſe d'eſcompte portoit déja à une ſomme qui excédoit tout ce qui pouvoit nous être dû , les changes ſur la France baiſſerent de plus en plus , & nos Négociants furent non-ſeulement dans le cas d'exporter la majeure partie des piaſtres qui étoient venues d'Eſpagne , mais encore les écus que leur abondance momentanée nous avoit permis de fabriquer.

cessivement fort au-dessous du pair, il convenoit mieux à nos Négocians d'exporter les matieres d'or & d'argent qui paroissoient dans nos marchés, que de les céder au taux de la monnoie.

Ainsi le cours de ces matieres haussent chez nous en raison de ce que nous avions plus à payer qu'à recevoir dans l'étranger; notre gouvernement a du trouver habituellement une différence de 2 jusqu'à 4 pour cent entre les prix auxquels il les a achetés depuis neuf ou dix ans, & ceux du tarif de 1771, auxquels le commerce le lui cédoit auparavant.

Alors il achetoit un marc d'argent au titre de nos écus pour 48. liv. 9. s. & il retiroit de ce marc d'argent 49 liv. 16 s. en rendant au public huit écus de six livres & trois dixiemes.

Il avoit donc en sus de ses frais qu'on estime à 14 s. 6 d. par marc, le bénéfice de 12 s. 6 d. dont nous avons parlé ci-devant.

Mais depuis lors un marc d'argent du titre ci-dessus a valu successivement dans nos marchés 49 l. 49 l. 10 s. 50 l. & finalement aujourd'hui jusqu'à 51 l. 5 s. (1). Or on comprend que dès le moment où ce marc à coûté au gouvernement 49 l. 3 s. 6 d. il aperdu son bénéfice & qu'ensuite il a été en perte réelle d'une partie de ses débourses, toutes les fois qu'il a payé l'argent au-dessus de ce prix.

Or ce réhaussement dans le cours des matieres d'or & d'argent n'a eu lieu, comme nous l'avons

(1) Les piastres neuves valent actuellement à Paris 50 l. 10 s. le marc, elles sont réputées au titre de 10 deniers 17 grains, & nos écus doivent être à celui de 10 deniers 21 grains, ce qui établit à-peu-près le prix de 51 l. 5 s. mentionné ci-dessus pour un marc d'argent à ce dernier titre.

dit qu'en raiſon de la baiſſe des changes ſur la France c'eſt-à-dire que parce qu'il réſultoit de tous les faits dont nous avons rendu compte que nous avions dans le dehors beaucoup plus de créanciers que de débiteurs à jour, donc on ne peut pas dire que les eſpeces que le gouvernement à fait fabriquer en payant l'argent au-deſſus de 46 l. 3 ſ. 6. d. le marc puiſſent être le réſultat de la balance de notre commerce, puiſque cette fabrication avoit lieu à des époques où nous devions plus à l'etranger qu'il nous devoit.

Ceci ſe démontre invinciblement quand on conſidere que le cours des matieres d'or & d'argent ne s'éleve chez nous qu'en proportion de ce qu'elles peuvent encore ſervir à nos Négocians à ſe compenſer avec leurs créanciers du dehors, & que les eſpeces que notre gouvernement fait fabriquer alors ſont elles-mêmes dans le cas d'être exportées de préférence, & toujours en raiſon de ce qu'elles lui coûtent plus cher; c'eſt-à-dire en raiſon de ce que les changes ſur nous ſont plus bas à l'époque de leur fabrication.

On comprendra, par exemple, que ſi dans le moment actuel où les matieres d'argent au titre de nos écus valent 51 l. 5 ſ. à Paris, le gouvernement veut faire fabriquer des eſpeces, elles n'augmenteront pas long-temps le numéraire du Royaume.

Parce que ſi ces matieres peuvent être exportées même au prix ci-deſſus par le commerce, à plus forte raiſon lui conviendra-t-il d'exporter les écus qui en proviendront puiſqu'un marc d'écus du même titre ne vaut que 49 l. 16 ſ.

On objectera à cela que la ſortie de nos monnoies eſt défendue; mais cette défenſe ne

peut pas trop avoir ſon effet là où le bénéfice à faire eſt de quelque conſéquence ; d'ailleurs ſi les Négociants ne veulent pas en courir les riſques, ils peuvent fondre nos écus pour en exporter le produit en lingots ; il eſt vrai qu'alors il faut ajouter à leur prix coûtant le déchet ou remede de poids & les frais de fonte, mais en prenant des écus nouvellement fabriqués ces deux objets ne peuvent pas faire plus de un à un & un quart pour cent ; ainſi un marc d'argent au titre de 10 deniers 21 grains, peut être établi de cette maniere à 50 liv. 8 ſ. 6. d. tandis qu'il coûte 51 l. 5 ſ. au marché de Paris.

La perte que le gouvernement éprouvoit ſur la fabrication des eſpeces d'argent, l'a décidé depuis quelque temps à abandonner ſon droit de ſeigneuriage à la caiſſe d'eſcompte pour celles qu'elle feroit fabriquer ; mais on voit clairement que ce ſacrifice ne peut indemniſer les actionnaires de cette caiſſe des frais qu'ils font à ce ſujet.

Ses adminiſtrateurs n'ont pas connu que plus la ſomme de leurs billets en circulation eſt grande, plus les changes ſur la France ſont bas, & dès lors plus les eſpeces doivent leur coûter cher.

S'ils avoient été plus éclairés à cet égard & ſi l'envie de fournir à chaque ſemeſtre un fort dividende ne les dominoit pas, ils auroient profité du droit dont ils jouiſſent depuis un an de ne payer en eſpeces qu'à leur gré pour diminuer graduellement la maſſe de leurs billets ; alors les changes ſur la France ſe rélevant inſenſiblement, ils n'auroient pas fait des frais auſſi conſidérables pour ſe procurer des eſpeces, & l'on auroit été d'autant moins dans le cas de leur en demander

mander que le papier ſur Paris ſe ſeroit mieux ſoutenu que dans les provinces & dans l'étranger.

Alors il eſt vraiſemblable qu'ils auroient pu, ſans courir de grands riſques, ſolliciter eux-mêmes la ſuppreſſion de cet arrêt de ſurſéance dont ils étayent aujourd'hui leurs opérations.

Effets de la caiſſe d'eſcompte rélativement au crédit public.

Nous avons démontré juſqu'à preſent le mal que la caiſſe d'eſcompte a fait à notre commerce, il nous reſte à faire voir qu'elle eſt loin d'avoir eu les mêmes réſultats que la banque de Londres, relativement au crédit de l'Etat.

Lorſque nous avons parlé des opérations de cette banque, nous avons dit qu'elle faiſoit habituellement des avances aux propriétaires d'effets publics; nous avons fait voir comment il arrivoit par-là que les effets publics pouvoient ſe ſoutenir à un táux proportionné au bas intérêt de ces avances, & comment, par une conſéquence du même fait, le gouvernement ſe trouvoit en état d'emprunter à un intérêt plus modéré que l'auroit comporté les circonſtances dans leſquelles il étoit forcé de le faire.

Nous avons remarqué, en parlant des opérations de la caiſſe d'eſcompte, qu'elle n'étoit pas en uſage de faire des avances ſur les effets publics; (1) ainſi les banquiers de Paris profitoient ſeuls pleinement du bas intérêt auquel elle établiſſoit ſes eſcomptes, parce qu'étant ſur les lieux ils n'avoient aucuns frais de commiſſion à payer lorſqu'ils vouloient ſe procurer des fonds pour

---

(1) On aſſure que dans les moments critiques où s'eſt trouvé la place de Paris, la caiſſe d'eſcompte a fait quelquefois des avances ſur les effets publics, mais pour des ſommes trop peu importantes pour influer ſur le cours de ces effets.

eux-mêmes en faisant escompter des lettres de change à deux ou trois mois de date.

Il en étoit autrement lorsque les spéculateurs qui n'étoient pas domiciliés à Paris prenoient dans nos emprunts des intérêts qui excédoient leurs facultés ; ils se trouvoient tenus à un supplément de dépense pour jouir des avantages que procuroit la caisse d'escompte, parce qu'ils étoient forcés de déposer chez les banquiers de Paris les actions qu'ils avoient acquises & de se procurer, par une circulation de traites sur eux, les fonds nécessaires pour payer le montant de ces actions au trésor royal ; il falloit ensuite renouveller les traites jusqu'à ce qu'ils jugeassent à propos de faire vendre les effets qu'ils avoient mis en gage ; mais à chaque échéance, c'est-à-dire tous les trois mois, les banquiers leur faisoient payer une commission de demi pour cent sur cette opération. Or, cette commission qui donnoit lieu à une dépense de deux pour cent par an, étoit au detriment du cours des effets, attendu qu'ils tomboient en grande partie entre les mains des spéculateurs étrangers qui n'avoient ni les moyens ni l'intention de les acquérir pour eux-mêmes, & qui ne pouvoient les payer que par des opérations de crédit en attendant le moment de les revendre avec bénéfice.

En outre, il faut ici nous rappeller que les opérations de la caisse d'escompte ne pouvoient pas excéder une certaine somme, & qu'en raison de l'accroissement de nos emprunts, cette somme devint bientôt insuffisante, pour que la concurrence des administrateurs de cette caisse pût obliger les capitalistes de Paris à céder leur argent à un intérêt aussi bas que celui qu'elle établissoit.

Il faut encore nous rappeller que les opérations de la caiſſe d'eſcompte tendant toujours à multiplier au-dehors les créances ſur nous, ont empêché toutes les rentrées effectives que les circonſtances auroient dû nous amener (1).

Il en eſt réſulté que l'argent devenant chez nous d'une rareté exceſſive, à proportion que la maſſe de nos emprunts augmentoit, le gouvernement étoit obligé de faire les derniers à un taux plus onéreux que ceux qui avoient précédé, quoique ſon exactitude inſpirât toujours la même confiance.

---

(1) On nous objectera peut-être que les circulations de crédit ne peuvent qu'être indifférentes au Commerce des places ſur leſquelles elles ont lieu, puiſque les Négociants de tous les pays ſont ſouvent en uſage de ſe procurer des fonds en fourniſſant leurs traites ſur Amſterdam & en les renouvellant aux échéances, & cependant il ne paroît pas que cette place en ſouffre, puiſqu'elle eſt toujours la plus pécunieuſe de l'Europe; mais il y a une bien grande différence entre les circonſtances qui donnent lieu aux circulations des traites ſur Amſterdam & celles qui les occaſionnent ſur Paris.

On eſt invité à circuler ſur Amſterdam, parce que cette place ayant une maſſe énorme de capitaux dont ſon commerce local ne lui offre pas l'emploi, ces capitaux tombent néceſſairement à la diſpoſition des Négociants des autres pays par le bas prix auquel l'intérêt peut s'obtenir à Amſterdam. On eſt également invité à circuler ſur Paris pour jouir du bas intérêt auquel la caiſſe d'eſcompte fait ſes opérations; mais il faut ſe rappeller que ce n'eſt pas en raiſon d'une plus ou moins grande abondance d'argent que cette caiſſe détermine le taux de ſes eſcomptes, puiſqu'en dépit de tous les événements, elle les ſoutient à 4 pour cent, tandis que l'argent eſt d'ailleurs ſi rare à Paris, qu'on ne peut s'en procurer qu'à un cours beaucoup plus élevé.

Ainſi cette comparaiſon des circonſtances qui donnent lieu aux circulations de traites ſur Amſterdam, avec celles qui occaſionnent les mêmes circulations ſur Paris prouve de plus en plus, ce que nous avons avancé au ſujet des effets fâcheux qui réſultent de la caiſſe d'eſcompte, on voit qu'Amſterdam ne prête au-dehors qu'en raiſon des capitaux qui ſurabondent ſur cette place, tandis que la caiſſe d'eſcompte nous met dans le cas de prêter aux étrangers les fonds que nous n'avons pas, & dont nous aurions nous-mêmes le plus grand beſoin, & par cela même qu'elle nous laiſſe toujours dans la poſition de prêter, elle nous empêche de recevoir ce qui nous eſt dû.

La caiſſe d'eſcompte s'eſt donc oppoſée aux effets que les événements devoient produire ; car ſi elle n'avoit pas exiſté, les fortes rentrées qui auroient accompagné tous nos emprunts ne pouvoient pas manquer de maintenir l'argent très-abondant à Paris, parce que le tréſor royal étoit dans le cas de reverſer promptement dans le public les ſommes qu'il recevoit, ſoit au moyen du paiement de l'intérêt très-élevé auquel ces emprunts avoient lieu, ſoit par les rembourſements qu'il étoit obligé de faire pour les anticipations conſidérables qui les précédoient toujours.

Ainſi l'on conçoit que dans la poſition ordinaire des choſes nos derniers emprunts auroient dû ſe faire conſtamment à un taux beaucoup plus favorable que ceux qui les avoient précédés, attendu que ceux-ci ayant été habituellement remplis, il devoit exiſter ſur la place, après leur création, un numéraire beaucoup plus abondant qu'auparavant, ſur-tout quand on conſidere que les étrangers prenoient toujours une très-grande part dans tous nos emprunts (1).

La caiſſe d'eſcompte a donc été nuiſible au crédit public, loin de lui être utile, & c'eſt cependant ſous ce rapport que ſes plus zélés partiſans ont voulu prouver la necéſſité de la ſoutenir.

La caiſſe d'eſcompte a donné lieu à l'agiotage.

Mais il eſt encore un autre point de vue ſous lequel la caiſſe d'eſcompte a été infiniment dan-

(1) Ceci ſe démontre encore mieux ſi l'on obſerve que nos emprunts ſe ſuccédoient aſſez rapidement pour qu'aucun événement intermédiaire ne vînt déranger l'habitude qu'avoient pris les capitaliſtes de prêter au Gouvernement.

gereuſe, nous voulons parler de l'agiotage ; on a fait des volumes pour en trouver l'origine, & on n'a pas reconnu que c'eſt à cet établiſſement ſeul qu'il faut l'attribuer ; il nous ſera facile d'en fournir la preuve.

D'abord il n'y a pas d'agiotage là où les valeurs qui ſont en circulation dans le commerce ne peuvent produire, en faveur de ceux qui y placent leurs fonds, qu'un intérêt un peu plus fort que l'intérêt courant, en raiſon des riſques plus ou moins grands auxquels les capitaliſtes ſont expoſés en acquérant ces valeurs.

Il ne peut y avoir d'agiotage que là où les effets qui circulent dans le commerce peuvent être achetés & revendus avec rapidité, en laiſſant une grande évidence de bénéfice entre les prix auxquels on les acquiert & ceux auxquels on eſpere de les réaliſer.

Or les premiers emprunts qui furent faits chez nous, après l'etabliſſement de la caiſſe d'eſcompte, eurent lieu, en temps de guerre, c'eſt-à-dire dans des circonſtances où l'argent devant être rare à Paris, on ne pouvoit ſe diſpenſer d'offrir des avantages d'autant plus conſidérables aux prêteurs que les beſoins étoient preſſants, & qu'il y alloit du ſalut de l'etat d'y pourvoir avec la plus grande promptitude.

Ces avantages réunis à la ſage économie avec laquelle nos finances étoient adminiſtrées, devenoient ſans doute ſuffiſants pour encourager les capitaliſtes françois & étrangers à prêter au gouvernement.

Alors ſi la caiſſe d'eſcompte n'avoit pas donné lieu à des ſpéculateurs ſans faculté d'accaparer nos emprunts, ils ſe feroient bientôt claſſés

entre les mains de ces capitalistes, & il n'y auroit pas eu d'agiotage, parce que ces effets n'auroient pas tardé à disparoître de la circulation.

Mais la caisse d'escompte étendant ses opérations à la faveur de ces mêmes emprunts, il est arrivé qu'un grand nombre de personnes ont pu s'y intéresser sans avoir pour cela des moyens réels, ils y étoient engagés par le bas escompte dont ils jouissoient à Paris, & par la facilité qu'ils avoient de se procurer des fonds à l'aide de la circulation de leurs traites; puisqu'il existoit encore un bénéfice très-considérable à faire entre l'intérêt annuel de 4 à 6 p % (1) qu'ils avoient à débourser de l'époque de l'achat à celle de la vente des effets qu'ils pouvoient accaparer de cette maniere, & l'intérêt de 8 à 9 pour cent que rendoient ces mêmes effets.

L'agiotage n'a donc existé que parce que la caisse d'escompte a fourni à beaucoup de gens l'occasion de spéculer au-delà de leur fortune dans nos emprunts, & de servir par-là d'agens intermédiaires entre le trésor royal & les Capitalistes qui avoient véritablement les moyens de s'y intéresser pour eux-mêmes.

Actuellement il nous semble complettement prouvé que l'existence de la caisse d'escompte ne peut être justifiée par aucun motif.

Cet établissement a été nuisible au crédit public, loin de lui servir.

---

(1) Nous disons de 4 à 6 pour cent; cette distinction est relative à celle que nous avons faite tout à l'heure entre les Banquiers de Paris & ceux du dehors qui étoient obligés de payer aux premiers une commission de ½ pour cent par an, pour jouir des avantages qu'offroit la caisse d'escompte.

Il a porté un très-grand préjudice à notre Commerce par sa réaction sur les changes, en augmentant notre dépense lorsque nous avions à payer dans le dehors , & en empêchant les rentrées effectives qui auroient dû nous venir..

Il est nécessaire de détruire la caisse d'escompte.

Or par cela seul que la caisse d'escompte pouvoit nuire au Commerce elle n'auroit jamais dû subsister, parce que les intérêts du Commerce ne devoient pas être mis un seul instant en balance avec les seules mesures qu'on estimoit propres à soutenir ce prétendu crédit public qui, sur-tout depuis quelques années, n'a été autre chose chez nous qu'un moyen dont le gouvernement cherchoit à s'étayer pour faire contribuer plus tranquillement les sujets à ses déprédations, tandis qu'il partageoit inconsidérément leurs dépouilles avec des Capitalistes avides & des agioteurs étrangers..

Il est donc très-important d'anéantir la caisse d'escompte.

Nous avons démontré que la banque de Londres dont les billets circulent comme argent dans toute la Grande-Bretagne, pourroit être liquidée sans entraîner de grands inconvéniens pour elle-même & pour le Commerce..

La caisse d'escompte seroit dans le cas d'être liquidée avec beaucoup de facilité (1) puisque la circulation de ses billets n'ayant pas lieu hors de Paris, elle se trouve bornée à une somme infiniment moindre.

(1) Quant au mode & aux effets de cette liquidation, pour ne pas nous répéter inutilement, nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit de la banque de Londre considerée dans la même hypothese, car sous ce point de vue les résultats seroient les mêmes pour ces deux établissements en raison de la masse plus ou moins grande de leurs billets en circulation.

Mais il y auroit du danger à la détruire avant que l'ordre soit remis dans nos finances.

Cependant quoique la caiſſe d'eſcompte n'ait ſuppléé que très-imparfaitement au numéraire qui devroit repréſenter aujourd'hui les effets publics, il y auroit du danger à la détruire avant que la Nation eût donné à ces effets tout le crédit qu'ils auront acquis, lorſque les dépenſes de l'Etat ſeront balancées par une recette ſolidement établie.

C'eſt non-ſeulement la fortune de ceux qui les poſſedent qui exige ces ménagemens, mais c'eſt celle des Négocians d'une grande partie du Royaume, parce qu'elle ſe trouve directement ou indirectement liée avec celle des premiers.

Il faut conſidérer ici, que les billets de la caiſſe d'eſcompte ſortant de la circulation y laiſſeroient un vuide momentané qui éleveroit encore pour un temps l'intérêt de l'argent à Paris; que d'une autre part la reſſource des circulations de traites auxquelles cette caiſſe donnoit lieu venant à manquer à un grand nombre de propriétaires d'effets, ils pourroient ſe trouver par ces deux cauſes toutes ſeules dans l'obligation de les céder à des prix très-bas pour payer leurs engagemens; il ne faudroit donc pas alors qu'un diſcrédit fondé ſur la nature même des effets ſe joignît à la diſette des eſpeces qu'occaſionneroient les circonſtances dont nous parlons.

Mais ſi la liquidation de la caiſſe d'eſcompte n'étoit ordonnée qu'après que le déficit de nos Finances auroit été comblé, cette rareté d'eſpeces ne pourroit être que momentanée & ſeroit ſuivie d'un ordre de choſes infiniment plus avantageux au crédit public que celui qui exiſtoit auparavant.

Il eſt facile de le prouver.

D'abord en raiſonnant dans l'hypotheſe dont nous parlons, nous ne nions pas que le vuide qui

auroit lieu dans la circulation & dans les moyens de crédit dont les propriétaires d'effets étoient en habitude d'user, ne fît beaucoup baisser le cours de ces effets, mais quand ils tomberoient à 20 pour cent de perte, & même plus bas, la solidité du placement & le prodigieux avantage qu'il offriroit, engageroient bientôt les Capitalistes François & étrangers à y mettre l'enchere.

Alors un numéraire réel viendroit remplacer le vuide que la soustraction des billets de la caisse d'escompte auroit causé dans la circulation. Alors les effets publics remonteroient insensiblement à leur vraie valeur pour ne plus en descendre.

Alors ils ne tarderoient pas à se classer chez ceux qui ont les moyens de les acquérir, & comme ils finiroient bientôt ou par ne plus paroître dans le Commerce, ou par n'y circuler qu'à des cours qui ne pourroient tenter que les Capitalistes, nous serions délivrés de l'agiotage dont nous aurions détruit le principe en liquidant la caisse d'escompte.

Or, ne vaut-il pas mieux pour arriver à l'ordre de choses dont nous parlons, courir le risque de faire baisser nos effets publics pendant quelques instans (puisqu'il est infaillible qu'ils s'en releveroient) que de voir ceux qui les possédent, être forcés de les mettre en gage à raison de 12 & quelquefois de 18 pour cent l'an pour se procurer des ressources.

Nous n'avançons rien à cet égard qui ne soit connu de tout Paris.

La caisse d'escompte ne pouvant, comme nous l'avons dit ci-devant, faire face qu'à une petite partie des effets qui y circulent, il arrive depuis deux ou trois ans qu'un grand nombre de ceux

qui les ont achetés par ſpéculation ſont obligés de les dépoſer chez des uſuriers qui ne leur font des avances qu'aux conditions dont nous venons de parler (1); il en réſulte que ces uſuriers qui auroient placé eux-mêmes leurs fonds dans nos effets publics, ne ſe ſoucient plus de les acquérir, parce que le défaut habituel de numéraire, occaſionné à Paris par toutes les cauſes que nous avons déjà indiquées, leur fait trouver un plus grand avantage à prêter leur argent à ceux qui ont ſpéculé dans ces effets, qu'à les acheter pour leur compte.

Examen du projet d'ériger la Caisse d'Escompte en Banque nationale.

Nous croyons avoir prouvé qu'il étoit indiſpenſable de détruire la caiſſe d'eſcompte, & que le Commerce & le crédit public gagneroient également à la ceſſation de cet établiſſement.

Cependant on propoſe de l'ériger en Banque Nationale, on eſpere qu'alors les billets de la caiſſe d'eſcompte pourront être admis comme argent par tout le Royaume, de la même maniere que ceux de la banque de Londres le ſont par toute l'Angleterre, & que l'intérêt baiſſera chez nous en raiſon de la quantité de numéraire fictif qui ſera introduit par cette voie dans la circulation à côté du numéraire réel.

En outre le gouvernement voit dans cet arrangement le moyen de tirer plus aiſément de la caiſſe d'eſcompte des avances ſuffiſantes pour payer avec

---

(1) Nombre de capitaliſtes étrangers ſont venus ſe faire naturaliſer à Paris pour jouir de cette douce aubaine.

promptitude les créanciers de l'Etat, ſans cependant lui faire courir le riſque de ceſſer ſes paiement en argent, parce que la circulation de ſes billets ayant lieu d'un bout de la France à l'autre, on eſpere qu'elle pourra porter hardiment ſes opérations à une ſomme beaucoup plus conſidérable que par le paſſé.

Ce projet eſt ſans doute très-beau dans la ſpéculation, mais il paroît que ceux qui l'ont propoſé au gouvernement ne ſont pas éclairés par la pratique du Commerce & n'ont pas médité les principes & les faits que nous avons developpés.

Eriger la caiſſe d'eſcompte en banque nationale, c'eſt uniquement changer le nom de cet établiſſement, car ſi la nature des choſes avoit pu permettre que les billets de la caiſſe d'eſcompte fuſſent admis comme l'argent comptant par-tout le Royaume, il y a long-temps qu'ils le feroient; mais en comparant les rapports de Commerce & de Finance qui exiſtent entre Londres & le reſte de l'Angleterre avec ceux qui ont lieu entre Paris & le reſte de la France, nous avons fait voir que cela étoit impoſſible, & qu'un billet de la caiſſe d'eſcompte n'avoit jamais pu circuler dans les provinces que comme une créance ſur Paris, c'eſt-à-dire, que comme un effet qui ne pouvoit être pris dans le Commerce que ſous une perte quelconque, en raiſon de ce que la maſſe des créanciers de Paris eſt habituellement beaucoup plus forte que celle de ſes débiteurs.

Or la nouvelle dénomination des billets de la caiſſe d'eſcompte n'augmentera pas les rapports actifs de Paris avec les provinces & avec l'étranger, il eſt au contraire très-certain qu'elle occaſionnera un accroiſſement dans ſes rapports paſſifs, parce

qu'on ne manquera pas de donner beaucoup plus d'étendue aux opérations de la Banque qu'à celles de la caisse d'escompte.

Cependant, d'après ce que nous venons d'exposer, nos billets de banque n'ayant pas, dans le fait, d'autres éléments que ceux de la caisse d'escompte, ne circuleront dans le Royaume que comme des effets qui ne représentent réellement leur valeur numérique qu'à Paris (puisque c'est dans cette ville que la Banque aura sa caisse pour les changer contre des écus au gré des porteurs) tandis que par-tout ailleurs ils ne seront admis que comme des créances sur Paris, & ils perdront d'autant plus dans les échanges du Commerce qu'ils concourront sans doute à augmenter pour une somme considérable la masse déjà existante des créances sur cette ville.

On espere peut-être que quand notre nouvelle Banque aura été sanctionnée par l'assemblée nationale, la confiance qu'elle inspirera sera suffisante pour faire circuler ses billets de gré à gré dans les provinces au pair de leur valeur numérique.

On aidera sans doute à leur circulation en ordonnant à tous les notaires d'énoncer dans leurs actes les paiemens faits en billets de banque comme s'ils avoient été reçus en argent comptant.

En outre, on ne manquera pas d'autoriser tous les receveurs d'impositions publiques à recevoir ces billets comme monnoie nationale.

Mais nous démontrerons aisément que toutes ces mesures ne produiront pas les résultats auxquels on s'attend.

D'abord l'évaluation sous laquelle on admet dans le Commerce telle monnoie comparée à

telle autre monnoie eſt toujours relative à la certitude où l'on eſt que l'une repréſentera comme l'autre la valeur numérique & intrinſeque pour laquelle on la reçoit.

Ainſi on ne craindra pas plus de recevoir à Lyon qu'à Paris vingt écus de ſix livres en échange de cinq louis d'or, parce qu'on ſçait que les uns comme les autres ſont par-tout le Royaume l'équivalent de cent vingt livres, & parce qu'on ſçait également que cinq louis d'or comme vingt écus de ſix livres, feront toujours reçus dans nos échanges avec l'étranger au moins en proportion de leur valeur intrinſeque, relativement à celle des monnoies des autres pays (1). On recevra encore ſans difficulté à Paris, (mais ſeulement dans cette ville) un billet de Banque de cent vingt livres, au lieu d'une pareille ſomme en eſpeces d'or ou d'argent, parce qu'on ſçait qu'en ſe tranſportant à la banque on pourra y réaliſer de ſuite cette valeur dans ces mêmes eſpeces.

Ce n'eſt donc, comme on le voit, qu'en raiſon de la facilité qu'on a à Paris de changer ſur le

---

(1) Il pourra paroître étrange à ceux qui ne connoiſſent pas les réſultats du commerce, que nous diſions que nos monnoies feront reçues dans l'étranger, au moins au pair de leur valeur intrinſeque rélativement à celles des autres pays ; cette maniere de nous exprimer ſuppoſe qu'elles ont pu quelquefois y être admiſes au-deſſus de ce pair, & ceci ſemble contredire les idées reçues puiſqu'en theſe générale on eſtime que dès que les eſpèces ſont hors des pays où elles ont été frappées, elles ne doivent plus valoir ailleurs qu'en raiſon de leurs poids & de leur titre.

Cependant les monnoies des nations qui ont une forte balance de commerce en leur faveur, ſont payées en général au-deſſus de leur valeur intrinſeque, ſur-tout dans les pays qui leur doivent le plus.

Ainſi avant 1778 nos écus comparés aux écus de convention d'Empire ſe payoient, dans pluſieurs contrées de l'Allemagne, un &

champ ce billet contre la ſomme qui y eſt énoncée, qu'on le prendra avec confiance pour cette ſomme.

Mais un Négociant de Lyon à qui l'on voudra payer cent vingt livres avec un billet de banque du même montant, ne pourra jamais conſidérer ce billet comme l'équivalent de vingt écus de ſix livres ; parce qu'avec ceux-ci, il achetera néceſſairement à Geneve & à Turin plus de marchandiſes qu'avec 120 liv. en billets de banque, attendu que ces billets ne peuvent être conſidérés dans l'étranger que comme 120 liv., moins les frais ou la perte au change pour ſe les procurer réellement.

Ou bien s'il arrive que les Négociants de Lyon conſentent à recevoir les billets de banque au pair de la ſomme qu'ils repréſentent en écus, les Négociants de Geneve & de Turin leur apprendront bientôt la différence qui exiſte entre ces deux valeurs ; car comme ces billets circuleront chez eux fort au-deſſous du pair, ils ne manqueront pas d'envoyer à Lyon ceux qu'ils pourront ſe pro-

---

quelquefois deux pour cent de plus qu'ils n'auroient dû valoir comme matière d'argent.

Les choſes ſe paſſoient ainſi avant l'établiſſement de la caiſſe d'eſcompte, parce que ces pays nous payant alors réellement la balance de commerce qu'ils nous devoient, il étoit naturel que nos écus y fuſſent recherchés les premiers, pour nous être renvoyés en l'acquit de cette balance ; mais depuis que nos débiteurs ont trouvé à ſe compenſer avec nous par l'augmentation des créances ſur la France à laquelle la caiſſe d'eſcompte a donné lieu, nos eſpèces n'ont plus joui en Allemagne de la même faveur que ci-devant ; on nous objectera peut-être que ceci vient uniquement du diſcrédit qu'on avoit voulu jetter dans ce pays ſur nos monnoies d'argent, en avançant qu'elles n'étoient pas au titre légal, mais il n'y a que trois ou quatre ans que cette obſervation a été faite (d'ailleurs on en a prouvé la fauſſeté) tandis que la baiſſe qu'ont eſſuyé nos eſpèces en Allemagne s'eſt fait remarquer depuis 1778.

curer, & d'y demander des écus en échange; alors malgré la bonne volonté des Lyonnois les écus gagneront bientôt dans leur ville une prime ſur les billets de banque, parce que les premiers repréſentent toujours une ſomme relative à leur valeur numérique & intrinſeque, tandis que les derniers ne la repréſenteront que ſous la déduction des frais qu'il faudra faire pour la retirer de Lyon ou de Paris.

Ainſi de quelle maniere qu'on s'y prenne pour inſpirer de la confiance en faveur des billets de banque, cette confiance ne pourra jamais être qu'en raiſon de l'utilité de ces billets, & comme ils ne feront pas admis par-tout pour la même valeur que les écus, les Négociants des provinces ne pourront pas les recevoir ſur le même pied (1).

L'injonction qu'on feroit aux Notaires d'énoncer dans leurs actes tous les paiements faits en billets de banque, comme s'ils avoient eu lieu en eſpeces, feroit également un moyen illuſoire

---

(1) On ne manque pas d'invoquer en ce moment en faveur des billets de Banque de même que de toute eſpece de papier monnoie, le crédit dont jouiſſent en Eſpagne les billets de la banque de St. Charles; mais les perſonnes qui s'appuyent ſur un pareil exemple ignorent abſolument à quoi tient ce crédit; cependant ceux qui connoiſſent l'Eſpagne ſavent que le Clergé eſt en uſage d'y accumuler des richeſſes très-conſidérables qu'il verſe rarement dans le commerce; ils ſavent encore que les Capitaliſtes Eſpagnols adoptent peu de moyens de mettre leur argent en circulation; ainſi il n'eſt pas ſurprenant que les billets de la banque de St. Charles qui portent un interêt annuel & qui n'ont été créés que pour une ſomme modique, ayent gagné en Eſpagne une prime ſur les eſpsces des que l'on a été certain de l'exactitude du gouvernement à les rembourſer : mais notre ſituation eſt bien différente, nos évêques & nos abbés théſauriſent peu; d'un autre côté nos financiers & nos banquiers connoiſſent un peu mieux que les Capitaliſtes Eſpagnols les moyens de tirer parti de leur argent.

pour aider à leur circulation ; parce que dès qu'il feroit reconnu que les billets de banque ne peuvent pas rendre le même service que les écus, on auroit grand soin, avant de conclure un marché, de stipuler le prix de l'objet vendu en raison du cours que les valeurs qui doivent le représenter ont réellement dans le commerce.

L'ordre qu'on pourroit donner aux receveurs d'admettre dans leur caisse les billets de banque au pair des especes, fourniroit réellement le moyen d'en faire circuler pour quelques centaines de millions dans le Royaume comme argent effectif ; mais il faut considérer que ces receveurs sont en usage d'acheter pour deux à trois cent millions par an de papier sur Paris, pour remettre dans cette Ville le montant des impositions qu'ils sont chargés de recouvrer, & comme les billets de banque une fois rentrés entre leurs mains n'auroient plus pour eux d'autre valeur que les lettres de change ordinaires sur Paris, ils en feroient eux-mêmes l'emploi en les remettant directement au trésor Royal, au lieu de ces lettres de change qu'ils y faisoient passer ci-devant.

Alors toute la somme de papier sur Paris que ces receveurs étoient en usage d'acheter, restera sans acquéreur, & le prix des créances sur cette place s'avilira au point que ceux qui en seront possesseurs n'auront d'autre parti à prendre que de les envoyer recevoir à Paris pour en faire revenir le montant chez eux en especes.

Alors si la banque nationale n'a pas un numéraire presqu'égal à la somme des billets qu'elle aura mis en circulation, elle n'existera pas six mois ; or l'on sçait bien qu'il n'est pas possible

qu'elle

qu'elle ait en caiſſe une ſomme de numéraire de cette force.

Pour ſoutenir la banque nationale, on ne manquera ſans doute pas d'adopter les mêmes principes que ci-devant en défendant plus rigoureuſement que jamais l'exportation de nos eſpeces; mais nous avons déjà obſervé, en parlant de la banque de Londres & de la caiſſe d'eſcompte, que ce remede étoit pire que le mal même, car la ſortie des eſpeces étant défendue à côté de la maſſe énorme de billets que notre banque aura mis en circulation, les changes ſur la France baiſſeront en raiſon de toute la ſomme dont les créances ſur Paris ſeront augmentées par la concurrence de ces billets.

Notre commerce ſera donc horriblement grevé dans ſes échanges, & malgré toutes les défenſes nos eſpeces paſſeront de plus en plus à l'étranger, parce que les Négociants trouveront un avantage conſidérable à les exporter.

On nous aſſure qu'il a encore été imaginé un autre moyen pour étayer la banque nationale, & pour empêcher qu'on ne lui demande à la fois des ſommes d'argent plus fortes que celles qu'elle a en caiſſe.

On propoſe de créer dans chaque capitale de Province une banque pareille à celle de Paris; ces banques exiſteront ſous la même adminiſtration que celle de la capitale; elles ſeront chargées de changer au gré des porteurs les billets de celle-ci contre des eſpeces; en outre elles eſcompteront, à ſon exemple, une certaine quantité de lettres de change à 1, 2 & 3 mois de date ſur les banquiers des Villes où elles ſeront établies.

Mais il faudra que ces banques provinciales ſoient garnies d'une bien forte ſomme de numéraire, rien que pour ſubvenir aux demandes qui leur ſeront faites, en raiſon de leurs opérations particulieres, car c'eſt préciſément dans les Provinces que la circulation de l'argent a le plus d'activité, c'eſt là où il faut qu'il repréſente inceſſamment & dans le plus grand détail toutes les denrées, depuis le plus petit village, juſqu'à la ville principale qui ſert d'entrepôt au reſte du canton.

On imagine ſans doute que les billets des banques provinciales circuleront avec d'autant plus de facilité au pair de leur valeur numérique, que le diſtrict de ces banques ſera moins étendu.

Mais le plus ou moins grand éloignement de la ville où elles tiendront leur caiſſe n'eſt pas la condition néceſſaire pour faire circuler leurs billets au pair, il faut pour cela que ces villes ſoient habituellement créancieres du reſte de la province pour une ſomme égale à ce qu'elles y doivent, or il eſt très-peu de nos capitales de Province qui ſoient dans ce cas. La plupart ne ſont que le marché général de leur contrée, elles en ſont donc débitrices pour le montant des denrées que les habitants de la campagne envoyent à leurs habitants, ſoit pour ſubvenir à leur conſommation, ſoit pour être revendues à d'autres pays, & il eſt infiniment rare que cette dette ſoit balancée par les marchandiſes, que ceux qui habitent l'intérieur de la Province tirent de leur capitale, parce que le commerce eſt tellement développé aujourd'hui, que le plus petit Négociant des campagnes ayant quelqu'argent à ſa diſpoſition, ſçait tirer directement des fabriques les

articles de manufacture qui sont nécessaires à ses concitoyens.

Qu'on suppose, par exemple, des banques provinciales établies à Bordeaux & à Marseille; on peut bien croire que les billets de ces banques ne circuleront pas au pair de l'argent dans la Provence & dans la Guyenne, parce que personne n'ignore que ces deux provinces fournissent aux villes dont nous parlons des quantités immenses de denrées dont elles sont loin de retirer la compensation en marchandises pour leur emploi.

Ainsi les banques provinciales considérées dans leurs rapports avec les contrées où elles auront lieu, ne pourroient se soutenir en grande partie qu'avec un numéraire presque équivalent à la somme des billets qu'elles auroient mis en circulation, & que vont-elles devenir dès qu'il leur sera enjoint de rembourser argent comptant, au gré des porteurs, les billets de la grande banque nationale établie à Paris? Nous avons prouvé que ces billets, considérés sous les rapports de commerce de Paris avec le reste du Royaume, ne pouvoient circuler qu'au-dessous du pair de leur valeur numérique; il faudra donc s'attendre à voir tous ceux qui en seront porteurs venir assaillir nos caisses provinciales qui déjà seront hors d'état de subvenir à leurs propres opérations; or l'on comprend facilement que ces caisses ne pourront jamais résister à cette double attaque.

Il nous reste encore à examiner les Banques Nationales dans leurs rapports avec notre Commerce extérieur.

Nous avons dit qu'à l'instar de la Banque Nationale elles mettroient leurs billets en circulation en escomptant des lettres de change à 1, 2 & 3

mois de date ſur les principaux Négocians des villes où elles ſeront établies.

Ainſi, tandis que les nombreuſes circulations de traites qui auront lieu ſur Paris aviliront les changes ſur cette ville dans l'étranger, les mêmes opérations faites ſur les villes de province produiront un effet pareil ſur les changes de ces villes qui, chacune en particulier, éprouveront tous les inconvéniens que nous avons démontrés en parlant de la caiſſe d'eſcompte, puiſque les banques qu'elles auront adoptées ſeront fondées ſur les mêmes élémens.

Ainſi toutes ces inſtitutions ſe réuniront dans leurs principes & dans leurs effets pour écraſer de plus en plus notre Commerce en augmentant à l'infini ſes débourſés, quand il aura des paiemens à faire dans les autres pays.

Pour chaſſer nos eſpeces au dehors, parce que la poſition des changes ſur la France fera trouver habituellement un grand avantage à les exporter.

Et finalement pour s'oppoſer, par une conſéquence de cette poſition, à toute eſpece de rentrée effective en notre faveur.

Il eſt donc complettement démontré que l'établiſſement d'une Banque Nationale ne feroit qu'accroître pour nous les maux qu'a produit la caiſſe d'eſcompte.

Que l'établiſſement des Banques provinciales augmenteroient encore ces maux à l'infini, & qu'il faut renoncer abſolument à toute inſtitution de cette nature.

DU PAPIER MONNOIE.

Depuis que l'aſſemblée nationale s'occupe de

la ſituation critique de nos Finances, chacun veut lui indiquer un remede, & nous remarquons que les littérateurs, les avocats, les faiſeurs d'affaires, c'eſt-à-dire, ceux qui par état connoiſſent le moins cette partie, ſont les plus empreſſés à lui en fournir; mais leurs découvertes ſe reſſentent de leurs habitudes, ce ne ſont pas des eſpeces qu'ils cherchent à nous faire trouver, c'eſt du papier qu'ils veulent nous donner en place de monnoie; ces meſſieurs ſans doute pour ſe venger de la fortune, ont voué une telle haine à l'argent, qu'il leur importe fort peu de le bannir hors du royaume, pourvu qu'ils réuſſiſſent à nous perſuader qu'un chiffon de papier revêtu de telle ou telle empreinte eſt la même choſe qu'un écu.

Il eſt certain que ſi tout alloit à leur gré il n'y auroit rien d'auſſi merveilleux que les réſultats de leur plan; le Royaume eſt endetté de pluſieurs milliards, le Commerce languit, les manufactures ſe détruiſent; Eh bien, avec une petite doſe de deux milliards ſeulement de papier monnoie que le Gouvernement jettera dans la circulation en éteignant une partie de ſes dettes, tout reprendra chez nous une nouvelle vie, & nous ſerons la plus opulente nation de l'univers.

Tout cela eſt ſuperbe dans la ſpéculation, mais malheureuſement on va voir que ce projet, au moyen duquel on propoſe de nous rendre ſi riches finiroit par nous ruiner abſolument.

Si tous les peuples conſentoient à admettre chez eux le papier monnoie de France au pair de ſa valeur numérique, notre richeſſe ſe trouveroit tout-à-coup augmentée de la ſomme que nous aurions créée en papier monnoie; mais on n'a pas beſoin de prouver que les autres nations n'admettront pas ce papier comme argent, elles le rece-

vront tout au plus comme un effet qui ne représente de l'argent qu'en France, si toutefois nous sommes complettement d'accord d'admettre nous-mêmes ce papier de gré à gré comme monnoie.

Supposons actuellement que nous ayons cette complaisance pour notre Gouvernement, qu'arrivera-t-il ? c'est que notre numéraire sera augmenté de deux milliards sans que notre richesse réelle se soit accrue d'un denier.

Cependant il semblera dans le principe que nous sommes plus riches de toute cette somme, puisque nous serons d'accord entre nous de recevoir le papier monnoie dans nos échanges comme l'argent effectif.

Mais il faut à présent se rappeller que l'argent est commercé entre les nations comme les denrées, qu'il prend son niveau d'un peuple à l'autre, en raison des objets d'échange que ceux qui ont moins d'argent peuvent offrir à celui qui en a plus, & en raison de ce que celui qui en a plus peut les payer plus cher que ceux qui en ont moins.

Ainsi le papier monnoie remplissant chez nous la même fonction que les especes, tous les objets commerçables hausseront de prix, & l'intérêt sera bientôt plus bas en France que dans aucun des pays voisins.

Alors les Négocians de tous les pays trouveront un très-grand avantage à nous envoyer toutes les marchandises & toutes les valeurs dont l'emploi nous sera commun avec eux, & comme l'argent sera le seul article à bas prix chez nous, ce sera aussi le seul qu'ils prendront en échange ; or, nous avons observé que notre papier monnoie ne pourra pas avoir cours chez eux comme argent effectif ;

ce sont donc nos especes qu'ils exporteront & ils nous laisseront notre papier (1).

Mais l'illusion en faveur de ce papier, ne pourra pas être de longue durée, parce que malgré notre bonne volonté pour l'admettre parmi nous comme un signe d'échange d'une valeur égale aux especes, il n'en n'est pas moins vrai que les especes seront toujours les seuls signes d'échange reconnus pour valables entre nous & les étrangers.

Ainsi l'argent effectif commencera bientôt à gagner une prime considérable sur le papier monnoie, parce que l'un sera plus utile que l'autre dans le Commerce, & dès qu'on en sera venu au point d'être obligé de faire de grands sacrifices pour se procurer des especes avec ce papier, il finira par être entiérement décrié.

Alors nous serons infiniment plus pauvres que nous l'étions avant de l'avoir créé, parce qu'il aura donné lieu à l'exportation presque totale de

(1) On voudra sans doute ét yer la circulation du papier monnoie en défendant rigoureusement la sortie des especes, mais la chûte excessive, que subiront les changes sur la France en raison de la hausse que toutes les valeurs y éprouveront, rendra cette défense illusoire, parce que l'avantage qu'il y aura à l'enfreindre sera trop considérable ; d'ailleurs, si elle pouvoit être maintenue, nous n'en serions pas moins malheureux, parce que les deux milliards que nous aurions ajoutés à notre numéraire, doublant à-peu-près la somme de celui que nous possédons déjà, tous les objets de commerce hausseroient chez nous dans cette proportion, & malgré notre prétendu accroissement de fortune, nous nous trouverions aussi pauvres qu'auparavant ; car il nous seroit impossible d'acquérir un quintal de marchandise dans l'étranger sans le payer deux fois plus, parce que si les étrangers trouvoient à doubler chez nous le prix ordinaire de leurs marchandises, la compensation existeroit contr'eux dans le prix des valeurs que nous leur fournirions en échange ; on conçoit que la même alternative auroit lieu au détriment de notre propre commerce pour les marchandises de notre crû, que nos Négociants vendroient au dehors, puisqu'ils seroient obligés de les payer chez nous deux fois plus qu'à l'ordinaire.

notre numéraire effectif, qu'il ne pourra plus remplacer, puisque nous finirons par n'y attacher aucun prix.

On nous objectera sans doute que ce n'est pas pour rien que les étrangers auront retiré de chez nous nos especes, que pour les payer ils auront dû nécessairement nous envoyer ou des lettres de change sur les pays auxquels nous devons, ou des marchandises dont nos spéculateurs n'auront pas manqué de faire de grands entrepôts, en raison du bas prix auquel ils auront pu se procurer de l'argent pour les acheter.

Mais toutes ces valeurs nous auront été envoyées dans le moment où la création de notre papier monnoie rendoit l'argent extrêmement abondant chez nous, c'est-à-dire, dans un moment où nos Négocians ont dû les payer à des prix très-élevés; or, que deviendra la fortune de ces Négocians lorsque ce papier étant décrié, il existera cependant dans le Royaume deux fois plus de marchandises ou d'autres valeurs commerçables qu'auparavant, tandis que notre numéraire réel aura été presqu'entiérement exporté? On sent bien qu'alors notre Commerce sera infailliblement ruiné, puisqu'il se trouvera une différence énorme entre les prix auxquels nos Négocians auront acquis les marchandises dont nous parlons, & ceux auxquels la rareté excessive de l'argent les obligera de les vendre.

Les amateurs de papier monnoie ne manquent pas de s'étayer de tout ce qui peut inspirer la confiance en sa faveur; ils veulent que le Gouvernement le rembourse dans vingt ans à raison de cent millions par an; mais cette sûreté qu'auront les propriétaires de ce papier ne le rendra pas plus utile dans le commerce, puisque les

étrangers ne l'admettront jamais comme ſigne d'échange entre eux & nous.

D'ailleurs le Gouvernement étant orginairement le plus fort créancier de la nation, en raiſon des impoſitions qu'on lui paye, c'eſt lui qui aura le plus perdu lorſque le papier monnoie ſera décrié, parce qu'on ne manquera pas de le lui donner en payement de ce qu'on lui devra.

Ainſi la création du papier monnoie eſt l'inſtitution la plus abſurde & la plus dangereuſe à laquelle on puiſſe avoir recours, puiſqu'elle achevera la ruine de nos finances & de notre commerce.

VUES GÉNÉRALES

Sur la régénération du Commerce & des Finances.

Nous avons démontré jusqu'à préſent que les moyens artificiels entraînoient toujours les ſuites les plus déſaſtreuſes ; nous ne ferions donc qu'aggraver nos maux, ſi nous voulions les employer pour nous tirer de la poſition fâcheuſe où nous ſommes.

Cependant cette poſition devient de jour en jour plus allarmante, le commerce & l'agriculture languiſſent, les impoſitions ne ſe payent pas, & malgré tout ce qu'on imagine pour alimenter le tréſor national, malgré l'empreſſement qu'on a témoigné de ſatisfaire les créanciers de l'état, le crédit public ſe perd, parce qu'on eſt encore dans l'impuiſſance de montrer dans les paiements cette exactitude rigoureuſe qui ne peut avoir lieu que quand la recette eſt au niveau de la dépenſe,

Mais tous les éléments de l'administration sont liés les uns aux autres dans un état, le bon ordre des finances & la prospérité du commerce tiennent à la perfection plus ou moins grande des institutions politiques; celle-ci dépend à son tour de la constitution dont les effets bons ou mauvais ont une influence journaliere sur toutes les actions & toutes les habitudes des individus qui composent la société.

Ainsi il nous faut une constitution au moyen de laquelle la Religion soit respectée & maintenue, parce que la Religion est la premiere regle des devoirs de l'homme envers Dieu & envers ses semblables, parce que sans le secours de la Religion l'homme ne remplit ses charges de citoyen que jusques-là où la vigilance de l'administration peut l'atteindre, & il s'y soustrait dès qu'il est sûr de pouvoir le faire impunément.

Il nous faut une constitution où la liberté soit tellement le bien de tous, que jamais sous aucun prétexte le riche ou l'intriguant ne puisse obtenir ces monopoles odieux, qui attribuant à un petit nombre l'exploitation des branches les plus lucratives de notre industrie, dépouillent le reste des citoyens du droit qu'ils avoient tous d'y chercher les moyens d'exister (1).

Il nous faut une constitution où toutes les

(1) Tous les ordres de l'état, toutes les provinces ont renoncé à leurs priviléges, & nous ne sçavons pas pourquoi nos députés des villes de commerce à l'assemblée nationale n'ont pas encore sollicité l'anéantissement du monopole accordé par M. de Calonne en 1785. à une Compagnie d'actionnaires pour exercer seuls le commerce de l'Inde; cependant il faut bien que l'intérêt particulier des fauteurs & des propriétaires de ce privilege cede à l'intérêt général de notre commerce, & au vœu de toute la nation.

classes de la société soient portées à se prêter un secours mutuel, où le pauvre puisse exister sans bassesse à côté du riche, parce qu'il espérera par ses talents & sa bonne conduite d'aspirer aux mêmes avantages; alors l'émulation sera excitée, & l'émulation est une des premieres causes de l'industrie.

Il nous faut une constitution où les institutions politiques soient tellement organisées, que la classe malheureusement trop nombreuse de ceux qui ont à peine les moyens de subsister, n'ait pas dans l'administration une influence plus considérable que ceux qui possedent des facultés plus étendues, parce que si les pauvres peuvent dominer les riches, l'intrigue prendra bientôt la place de l'émulation, les gens honnêtes qui ont quelques biens se dégoûteront de vivre parmi nous, & ils iront chercher ailleurs une existence plus agréable.

Il ne faut cependant pas que l'ascendant de la fortune soit tel qu'il suffise pour donner aux plus riches une prépondérance décidée sur ceux qui le sont moins (1), parce que là ou la fortune est

(1) Cet équilibre à établir entre l'influence des riches & celle des pauvres lors de l'institution des municipalités, des assemblées provinciales, & des formes pour élire aux assemblées nationales, est un des points les plus intéressants de la constitution; c'est peut-être de là que dépend absolument la durée de notre liberté.

Les hommes qui veulent tout ramener aux principes du droit naturel, croyent avoir beaucoup fait pour la liberté en faisant concourir également aux élections, toutes les classes de la société à l'exception de celles des domestiques, mais ils ne font pas attention que la majeure partie du peuple, même de celui qui paye des impositions, vit du jour à la journée, que son intérêt le plus pressant est de trouver sa subsistance; que d'après cette considération & d'après la corruption de nos mœurs, toute cette portion d'individus qui va être la plus nombreuse dans nos assemblées sera à la merci des riches qui voudront accaparer ses suffrages; que si les

le premier de tous les titres, la ſimplicité des mœurs & la probité qui doivent toujours accompagner le développement de l'induſtrie, ne tardent pas à diſparoître.

---

principes de notre peuple ſont aſſez ſolides pour lui permettre de reſiſter aux ſollicitations des riches, ſon ignorance & ſon engouement en faveur d[illegible] [illegible]ous ceux qui le flattent, le rendront toujours dépendant de ces derniers.

Ainſi en laiſſant le choix de nos électeurs & de nos adminiſtrateurs à la diſpoſition du plus grand nombre, nous tomberons d'abord ſous l'ariſtocratie des intrigans qui ſauront le captiver, & nous finirons par perdre entiérement notre liberté pour l'avoir trop fait dépendre de ceux qui comprennent le moins combien il eſt important de la maintenir.

Il eſt donc bien eſſentiel de trouver un mode de repréſentation au moyen duquel ceux qui ont une propriété ne ſoient pas entiérement ſous l'influence de ceux qui n'en ont point. Ne pourroit-on pas, par exemple, diviſer en trois claſſes tous les individus qui doivent participer aux élections & à la formation des aſſemblées? On comprendroit dans la premiere, ceux qui payent l'impôt le plus fort, juſqu'à ceux qui en payent un relatif à un revenu de 1500 liv. cette claſſe fourniroit ſur chaque cent électeurs un nombre de repréſentans beaucoup plus conſidérable que la ſeconde; celle-ci ſeroit compoſée de tous ceux qui d'après les impoſitions qu'ils payent, ſont jugés poſſeder un revenu entre 1500 & 500 liv.; elle fourniroit à proportion un nombre d'électeurs moindre que la premiere & plus fort que la troiſieme; celle-ci ſera formée à ſon tour de ceux qui payent l'impôt au-deſſous de la ſeconde claſſe & juſqu'au dernier terme où l'on ſera admiſſible; elle ſera ſans contredit la plus nombreuſe, auſſi fournira-t-elle ſur chaque cent électeurs un nombre de repréſentant moindre que les deux autres.

Il nous ſemble que ce n'eſt que par un équilibre à-peu-près pareil que nous pouvons nous garantir des effets de l'intrigue & conſerver notre liberté.

On dira peut-être que ces diviſions pourroient renouveller chez nous les diſtinctions d'ordre ou de corporations que nous avons tant d'intérêt d'anéantir, mais la propriété ou fonciere ou mobiliere ſuffiſamment conſtatée, ſera le ſeul titre pour être admis dans l'une ou l'autre des claſſes ci-deſſus; ainſi rien n'empêchera celui qui eſt aujourd'hui dans la derniere, d'être par la ſuite dans la ſeconde & même dans la premiere, ſi l'augmentation de ſa fortune peut lui permettre d'y arriver.

Il réſultera de cet arrangement que toutes les claſſes de citoyens ſeront repréſentées non pas à la vérité en raiſon du nombre de ceux qui les compoſent, mais en raiſon de l'intérêt plus ou moins grand qu'ils auront à la conſervation des propriétés, au maintien de l'ordre, de la liberté, & à l'éloignement de la licence.

Il nous faut une conſtitution au moyen de laquelle tout eſprit de corps ſoit ſans effet, parce que là où un corps particulier a des droits à exercer en concurrence avec le grand nombre ; il commence d'abord par les exiger à la rigueur, enſuite comme les individus qui lui appartiennent ſont toujours ralliés par les mêmes principes & par les mêmes habitudes, il finit ſent par envahir les moyens de puiſſance & d'induſtrie qui appartenoient à tous, parce que le grand nombre eſt ordinairemement trop diviſé pour ſe réunir & pour s'oppoſer d'une maniere uniforme aux prétentions du plus petit.

Il nous faut enfin une conſtitution qui nous permette d'exiſter d'une maniere paiſible ; une conſtitution où les pouvoirs que nous aurons créés pour nous régir ſoient tellement balancés, que l'un ne puiſſe pas empiéter ſur l'autre, où l'autorité puiſſe ſe développer avec aſſez de puiſſance pour défendre efficacement les Loix, les propriétés & la liberté de tous, & pour réſiſter elle-même à l'envahiſſement du corps légiſlatif ; car ſi les deux pouvoirs auxquels la ſouveraineté a été dévolue viennent à s'entrechoquer, il faudra néceſſairement que le peuple à qui cette ſouveraineté appartient de droit, & qui n'a fait que la confier, la retire à lui pour la repartir de quelqu'autre maniere, & dans l'intervalle nous retomberons encore une fois dans le trouble & dans l'anarchie qui ſont toujours accompagnés du plus grand déſordre dans les finances & de l'anéantiſſement de l'induſtrie.

Ainſi les principes qui doivent nous guider pour établir une bonne conſtitution ſont auſſi les

ſeuls ſous l'influence deſquels nous puiſſions nous promettre de rétablir nos finances & de régénérer notre commerce ; outre cela, il eſt bien important que dans les circonſtances actuelles l'aſſemblée nationale & l'adminiſtration examinent d'un œil attentif tout ce qui gêne chez nous les progrès de l'agriculture & de l'induſtrie, car il ne ſuffit pas de déterminer les impôts dont on a beſoin pour ſubvenir aux charges de l'état, il faut encore que la nation puiſſe les payer avec aiſance, autrement il exiſtera toujours dans leur perception des non-valeurs qui obligeront ſans ceſſe à de nouveaux emprunts.

Or, pour que la nation puiſſe ſupporter aiſément le poids énorme des impoſitions ſous leſquelles elle gémit, il eſt indiſpenſable de la mettre en état de tirer le parti le plus avantageux des produits de ſon ſol & de ſes manufactures.

On nous objectera peut-être que dans la poſition critique où ſe trouvent actuellement nos finances, il eſt bien difficile d'adopter les moyens qui paroiſſent les plus propres à nous conduire à ce but, parce que ces moyens conſiſtent eſſentiellement dans la ſuppreſſion de pluſieurs impôts onéreux au commerce, & dans celle de pluſieurs droits ou péages accordés à des particuliers ; il ne paroît pas poſſible de ſe paſſer du produit de ces impôts, attendu que la recette étant déjà au-deſſous de la dépenſe, on ne ſauroit comment les remplacer ; il paroît également impoſſible de trouver les fonds néceſſaires pour indemniſer les particuliers qui ont juſtement acquis les droits dont nous venons de parler, cependant ſi l'on n'adopte pas ces moyens, la ſituation de notre agri-

culture & de notre commerce ne fera qu'empirer, parce que la rareté du numéraire devenant encore plus grande en raison de ce que le montant des exportations de nos marchandises à l'étranger aura sensiblement diminué, la hausse excessive de l'intérêt aggravera de plus en plus notre position.

Alors malgré toutes les promesses que nous avons pu faire à ceux à qui nous devons, nous nous trouverons dans l'impossibilité de les satisfaire, parce que la recette sur laquelle nous compterons n'arrivera jamais à la somme à laquelle nous l'aurons calculée.

Il est donc de l'intérêt des créanciers de l'état, comme de celui de toute la nation, de concourir avec elle à un ordre de choses où la régénération du commerce marche de front avec celle des finances.

Il est encore de l'intérêt des créanciers de l'État de ne pas anticiper sur les ressources futures de la Nation, & de prendre plutôt avec elle des arrangements pour attendre l'effet de ces ressources; car si dans le moment présent ils veulent exiger d'elle une exactitude rigoureuse, ils ne pourront y réussir qu'en l'épuisant par de nouveaux emprunts, qu'il ne seroit peut-être plus possible d'effectuer; ou en l'obligeant à admettre quelques-unes des institutions que nous venons de combattre. Or, nous avons suffisamment démontré que l'un ou l'autre de ces moyens entraînoit notre ruine. »

C'est malheureusement ce qu'ils paroissent n'avoir pas compris jusqu'à ce jour.

La plûpart d'entr'eux qui ne sont propriétaires qu'à crédit des effets publics qu'ils ont en

leur pouvoir, ne ſoupirent qu'après le moment de voir l'argent à 4 pour cent à Paris, & le cours de ces effets établis dans cette proportion, afin de s'en défaire au plus vîte; de-là tous les projets de banque nationale, de banques provinciales & de papier monnoie dont nous ſommes accablés. Ces meſſieurs eſperent que la faveur du numéraire fictif qu'ils cherchent à introduire, durera aſſez pour qu'ils aient le temps de mettre leurs intérêts à couvert, parce qu'ils ſe hâteront de placer les capitaux qu'ils auront réaliſés dans des objets qui ne feront pas ſujets aux mêmes variations; mais l'adminiſtration ne doit pas ſe laiſſer diriger par leur influence, puiſque nous avons prouvé que toutes les inſtitutions qu'ils propoſent, acheveroient la ruine de notre Commerce, & par conſéquent celle de tous ceux qui les remplaceroient comme créanciers de l'Etat.

Il eſt donc indiſpenſable d'améliorer notre Commerce & notre Agriculture, & quoique, pour y parvenir on ſoit obligé à des ſuppreſſions d'impôts ou à des compenſations qui augmenteront encore les créances ſur la Nation, il faut abſolument s'y décider au riſque de faire avec la claſſe la plus aiſée de nos créanciers des arrangemens qui porteroient à la vérité leur rembourſement à des termes plus éloignés, mais qui l'aſſureroient d'une maniere invariable.

On n'obſerve pas aſſez qu'il y a tel impôt perçu au détriment du Commerce, ſoit ſur les objets d'importation & d'exportation, ſoit ſur les comeſtibles dans les villes de manufactures, qui en grévant les produits de notre induſtrie de 3 à 4 pour cent, & quelquefois de beaucoup plus, en arrêtent la marche ou en limitent l'exploitation

à

à une ſomme infiniment moindre que celle où elle devroit arriver. Cependant il eſt reconnu en économie politique que vingt millions de marchandiſes de nos fabriques exportées à l'étranger laiſſent à nos Finances une rentrée de 4 à 5 millions, attendu les impôts de tout genre qui ſont payés par ceux qui ont trouvé leur ſubſiſtance dans leur fabrication ou dans la préparation des matieres premieres qui y ſont employées. Or, en ſuppoſant que les impôts qu'il faudra ſupprimer ne puiſſent être remplacés qu'en contractant de nouvelles dettes, l'intérêt de ces dettes n'égalera pas la recette que fera le tréſor national en raiſon de la plus grande extenſion que nous aurons pu donner à notre Commerce. Il eſt donc bien intéreſſant d'examiner en détail les impôts & les droits qui le gênent pour ſupprimer au moins ceux qui ſont les plus onéreux.

Nous ne pouvons pas prévoir de quelle maniere ſe décidera la grande queſtion qui s'agite actuellement relativement au bien du clergé ; quoiqu'il arrive, il nous paroît que cet ordre eſt décidé à des ſacrifices conſidérables ; on propoſe d'appliquer au paiement des créanciers de l'Etat le produit des biens dont il pourra ſe paſſer ; mais il ſeroit ſûrement plus avantageux à la nation d'en employer une partie à compenſer, par exemple,

Tous les droits qui ſe perçoivent ſur les articles de notre crû ou de nos fabriques exportées à l'étranger.

Tous ceux qui ſont prélevés ſur les matieres premieres qui ſervent à ces fabriques ; tous les péages qui gênent la circulation interieure de nos denrées & de nos marchandiſes ; toutes les

dettes des villes où nos manufactures sont etablies, puisqu'en raison de ces dettes qui ne résultent souvent que d'emprunts faits pour le compte du gouvernement, elles sont grevées d'impôts très-considérables, qui y rencherissent prodigieusement la main-d'œuvre puisqu'ils sont mis presque par-tout sur les comestibles (1).

On conçoit que l'extinction même des créances les plus onéreuses ne peut pas être en balance avec l'emploi que nous venons d'indiquer pour les fonds auxiliaires que la Nation saura se procurer.

Si l'assemblée Nationale, après nous avoir donné une constitution fondée sur les seuls principes qui peuvent maintenir la liberté & la prospérité publique, s'occupe promptement des moyens que nous venons d'indiquer pour améliorer notre commerce & notre agriculture, & de ceux que sa sagesse ne manquera pas de lui suggérer, elle

(1) La ville de Lyon nous fournit un exemple de la nécessité où nous sommes d'affranchir les villes de manufacture des dettes qu'elles peuvent avoir contractées, dès que les charges qui en résultent pour elles sont assez fortes pour avoir une certaine influence sur le prix de la main d'œuvre : cette ville où toutes les institutions devroient concourir à en baisser le prix est grevée d'octrois énormes sur les comestibles pour subvenir à l'acquit des intérêts d'une dette de 43 millions dont elle reste chargée, quoiqu'elle l'ait contractée en majeure partie pour compte de l'Etat ; indépendamment de ces octrois, le Roi y levè encore des impots très-considérables sur ces mêmes comestibles.

Cependant les fabriques de Lyon languissent depuis plusieurs années, & la cherté de la main-d'œuvre ne pourra bientôt plus lui permettre de soutenir la concurrence de celles qui s'élevent de toute part dans l'étranger ; or si l'on veut que les manufactures de cette ville sortent de l'Etat de dépérissement dans lequel elles sont tombées, il faut absolument l'affranchir des octrois & des impôts dont nous parlons. La Nation a le plus grand intérêt à la prospérité du commerce de la ville de Lyon, puisque c'est elle qui par ses exportations & sur-tout par la nature des bénéfices qu'elle fait concourt le plus à faire pencher en notre faveur la balance de notre commerce avec l'étranger.

y réunira, comme nous l'avons fait voir, l'avantage de travailler en même temps à la ſureté des créanciers de l'état ; alors elle inſpirera à toutes les claſſes de la Nation la confiance la mieux meritée, parce que chacune de ces claſſes verra que ſes intérêts attirent également ſon attention.

Alors nous aurons ſans doute' le bonheur de voir diſparoître ces germes de diſcorde qui exiſtent autour de nous, parce que l'aſſemblée Nationale ſera pour tous les François un centre commun où les pretentions particulieres irout ſe confondre & ſe rallier à l'intérêt général.

FIN.

